



## SOMMAIRE

## Pages

## Point 9 de l'ordre du jour:

## Discussion générale (suite)

Discours de M. Gheorghiu-Dej (Roumanie) .	143
Discours de M. Nasser (Président de la République arabe unie) . . . . .	152

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. GHEORGHIU-DEJ (Roumanie) [traduit de l'anglais<sup>1/</sup>]: Permettez-moi tout d'abord de réaffirmer, du haut de cette tribune, l'importance spéciale que le peuple roumain et son gouvernement attachent à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation dont le but principal est d'encourager la coopération multilatérale entre les peuples et les Etats, de préserver l'humanité du fléau de la guerre et de consolider sans cesse la paix.

2. Dès le début de la présente session, les débats de l'Assemblée générale ont trouvé un écho partout dans le monde. La raison en est, avant tout, que l'Assemblée est appelée à examiner, au cours de cette session, les problèmes les plus brûlants de la vie internationale, dont la solution peut avoir un profond retentissement sur l'évolution même du monde contemporain. Je pense surtout à la question de l'abolition du régime colonial et à l'accord sur le désarmement général et complet.

3. Un autre facteur qui souligne l'importance particulière de la présente session est la participation à ses travaux d'un certain nombre de chefs d'Etat et de gouvernement. Cette participation a été dictée par le sens des hautes responsabilités qui sont les leurs en ce qui concerne le sort de l'humanité et les perspectives de paix et de compréhension entre les peuples. L'heureuse initiative prise dans ce sens par le chef du Gouvernement soviétique a eu un profond retentissement, en dépit des réserves auxquelles elle s'est heurtée de la part de certains gouvernements.

4. J'ose exprimer l'espoir que des conditions favorables auront ainsi été créées pour un examen approfondi des principales questions inscrites à l'ordre du jour et pour leur règlement effectif.

5. Le début de la session a été marqué par un événement de grande importance: l'admission parmi nous des nouveaux Etats d'Afrique et de la République de Chypre, qui ont récemment obtenu leur indépendance. Au nom du peuple et du gouvernement roumains, je souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux

<sup>1/</sup>L'orateur s'est exprimé en roumain. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Etats indépendants et je leur exprime nos profonds sentiments de solidarité à l'égard de la lutte légitime que mènent les peuples pour la liberté et l'indépendance nationale. L'apparition de nouveaux Etats et le mouvement vers le progrès qu'elle engendre est un des éléments du courant vaste et puissant des forces sociales qui déterminent de nos jours l'orientation de l'évolution historique.

6. L'augmentation du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies nous rapproche du jour où celle-ci deviendra une organisation véritablement universelle, et elle contribue à renforcer son autorité et son efficacité. Le malaise créé dans les pays occidentaux par l'augmentation du nombre d'Etats africains représentés aux Nations Unies reflète l'état d'esprit de ce groupe de pays, qui ont peur de perdre leur position dominante à l'ONU. Cette attitude n'est pas compatible avec les principes de la Charte et moins encore avec la tâche pour laquelle l'Organisation des Nations Unies a été créée, à savoir la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

7. La Charte des Nations Unies a été élaborée pour servir les intérêts de tous les Etats; elle énonce les principes qui doivent guider leur action commune en vue du maintien de la paix et de la sécurité, de l'établissement de relations amicales entre les nations et de la coopération internationale. Comme d'autres Etats socialistes, la Roumanie estime que plus l'Organisation reflètera fidèlement la structure du monde contemporain, plus grands seront son prestige et son efficacité. Nous avons toujours pensé et nous continuons à penser que le respect de la Charte est une condition préalable essentielle du succès des Nations Unies, et que tôt ou tard un nombre croissant de pays parviendront à la conclusion que les intérêts de la paix réclament impérieusement que les principes de la Charte ne soient pas sacrifiés à des intérêts mesquins ou à des considérations d'opportunité.

8. Nous ne pouvons manquer de noter que l'attitude du Gouvernement des Etats-Unis et de ses alliés en ce qui concerne la reconnaissance des droits de la Chine et l'admission de la République populaire mongole à l'Organisation des Nations Unies est dictée par des intérêts et des calculs étrangers à la Charte. Il est inadmissible que sur une question aussi importante que les droits du peuple chinois, une organisation internationale telle que l'Organisation des Nations Unies soit subordonnée aux intérêts d'un Etat ou d'un groupe d'Etats. Le fait que les Nations Unies aient été privées de l'apport de l'une des grandes puissances, à savoir la République populaire de Chine, et que le grand peuple chinois se voie systématiquement empêché d'occuper sa place légitime aux Nations Unies, est une des atteintes les plus graves qui aient été portées au prestige de l'Organisation et à son efficacité dans l'accomplissement des tâches que la Charte lui a confiées.

9. Pour être à la hauteur de son importante mission historique, c'est-à-dire pour réussir à sauver l'humanité du cataclysme d'une guerre destructrice, l'Organisation des Nations Unies doit devenir une organisation réellement universelle, sur laquelle tous les Etats et tous les peuples puissent compter comme sur un arbitre juste et impartial, un organe qui, par sa composition et sa structure mêmes, soit fidèle aux grands principes de la Charte.

10. L'importance que le Gouvernement roumain attache à la présente session de l'Assemblée générale tient, tout d'abord, au fait que l'Assemblée est maintenant appelée à examiner la question la plus importante et la plus centrale de la vie internationale contemporaine, je veux parler de la question du désarmement. C'est peut-être le règlement de cette question qui déterminera, en dernière analyse, le point de savoir si l'humanité devra subir les souffrances infinies d'une guerre nucléaire ou si celles-ci lui seront épargnées.

11. La proposition formulée par l'Union soviétique en vue de parvenir au désarmement général et complet reflète les nobles efforts que déploie l'humanité pour ouvrir, dans l'évolution de la société humaine, une ère nouvelle pendant laquelle les guerres seraient définitivement éliminées et reléguées dans le passé, et les hommes utiliseraient pleinement les ressources de notre planète, ainsi que celles de leur propre ingéniosité, pour bâtir un monde d'où la stagnation, la pauvreté et la faim seraient bannies à tout jamais tandis que s'épanouiraient l'entente pacifique, la coopération fructueuse et l'amitié entre les pays et les peuples.

12. De nos jours, il est impossible à un Etat, quelles que soient sa situation géographique et sa puissance économique et militaire, de plonger l'humanité dans un conflit armé sans en pâtir lui-même. De même, il est inconcevable que, si une telle conflagration se produisait, un peuple quelconque, belligérant ou non, puisse en éviter les conséquences fatales. Il s'ensuit que la liquidation des moyens permettant de déclencher et de faire la guerre est devenue un problème qui concerne directement tous les Etats.

13. L'Assemblée générale est donc l'enceinte la plus appropriée pour mettre au point, avec la collaboration de tous les Etats, les moyens d'atteindre le but commun, c'est-à-dire le désarmement général et complet.

14. Le Gouvernement roumain, en sa qualité de membre du Comité des dix puissances sur le désarmement, a étudié ce problème avec la plus grande attention. Je présenterai brièvement à l'Assemblée les conclusions auxquelles nous sommes parvenus.

15. Tout d'abord, j'estime nécessaire de réaffirmer du haut de cette tribune que, sans vouloir sous-estimer les obstacles et les difficultés que nous pourrions rencontrer sur la voie du désarmement général et complet, nous pensons qu'ils peuvent être surmontés si les puissances occidentales font preuve de réalisme et de lucidité.

16. D'aucuns soutiennent, dans les pays occidentaux, que le désarmement général est une "utopie" ou une "chimère", comme l'a dit l'un des orateurs qui m'ont précédé à l'Assemblée. Est-il utopique d'analyser courageusement la situation dangereuse dans laquelle se trouve l'humanité par suite de l'existence de

stocks d'armes atomiques et d'armes à l'hydrogène capables de détruire la civilisation humaine? Est-il utopique d'en tirer la conclusion — la seule conclusion logique et sensée — que la méthode la plus sûre d'éviter un tel désastre est la destruction radicale et totale des engins mêmes qui pourraient le provoquer? Est-il plus réaliste de poursuivre la course insensée aux armements, d'entasser des bombes de plus en plus nombreuses, dont une seule suffirait à détruire une ville, si grande qu'elle soit? Est-il plus réaliste de tenir en alerte permanente dans le ciel des centaines de bombardiers américains et anglais transportant des armes nucléaires et de les envoyer en patrouille, alors qu'un seul de ces bombardiers pourrait, par suite de négligence, d'un acte irréfléchi ou d'un mauvais calcul, provoquer une catastrophe?

17. Le désarmement général et complet, unanimement approuvé par l'Assemblée générale, est devenu une nécessité impérieuse, une tâche urgente et nécessaire qui doit être réalisée. Cependant, en dépit de la résolution [1378 (XIV)] sur cette question et des efforts déployés par les pays socialistes au Comité des dix puissances sur le désarmement pour engager les négociations dans une voie positive, les représentants des puissances occidentales ont adopté une attitude négative, tenant pour impossible la poursuite des négociations. Les tentatives répétées de l'URSS et des autres pays socialistes pour parvenir à un compromis avec les Occidentaux se sont heurtées à un refus de la part des représentants des Etats-Unis et de leurs alliés de négocier et de mettre au point un accord sur le désarmement général et complet. Ceux-ci se sont livrés à des manœuvres obstructionnistes qui ont prouvé qu'en fait ils n'étaient pas disposés à s'acquitter de la tâche prévue par la résolution de l'Assemblée générale.

18. Ainsi, il est devenu évident que les puissances occidentales concevaient ces négociations comme un écran pour masquer la course aux armements. Il a fallu mettre fin à cette manœuvre destinée à égarer l'opinion publique, qui suivait ces négociations dans l'espoir qu'elles aboutiraient à des résultats positifs et concrets.

19. Nous estimons que l'on peut et que l'on doit faire sortir les négociations sur le désarmement de l'impasse où elles se trouvent à la suite de l'attitude adoptée par les puissances occidentales; telle est précisément la tâche de l'Assemblée générale.

20. La délégation roumaine est d'avis que les dispositions fondamentales d'un traité de désarmement général et complet [A/4505], qui ont été présentées à la présente session par le Président du Conseil des ministres de l'URSS, Nikita Sergueevitch Khrouchtchev, offrent une base solide pour aborder le problème de façon constructive et permettent à l'Assemblée générale de trouver le moyen de sortir de cette impasse.

21. Pour déterminer le degré de sincérité et d'efficacité des plans ou propositions dont l'Assemblée est saisie en ce qui concerne le désarmement, le critère le plus sûr doit être et demeure l'effet qu'aurait leur mise en œuvre sur la course aux armements.

22. A cet égard, l'attitude des Etats-Unis est définie dans diverses déclarations de dirigeants et de généraux américains qui soutiennent que les Etats-Unis doivent

s'assurer par tous les moyens possibles une position de force. Cette attitude est le leitmotiv de toutes ces déclarations. Elle s'est traduite, dans la pratique, par une nouvelle intensification de la course aux armements.

23. N'est-il pas évident que si les Etats-Unis ne modifient pas leur attitude à l'avenir, toute discussion constructive et positive du désarmement deviendra difficile, sinon impossible?

24. Il s'ensuit que l'Assemblée générale devrait accepter les propositions de désarmement dont la mise en œuvre pourrait avoir pour effet d'arrêter immédiatement la course insensée aux armements; elle devrait, d'autre part, considérer comme non satisfaisantes et inadéquates toutes propositions qui, si elles étaient adoptées, permettraient à la course aux armements de se poursuivre librement.

25. Le Gouvernement roumain est d'avis que l'un des plus grands mérites des propositions de désarmement soviétiques est précisément que leur mise en œuvre mettrait immédiatement un frein à la course aux armements et renverserait la tendance actuelle pour la remplacer par une réduction des armements et des forces armées, et ultérieurement par leur élimination.

26. La signature d'un traité de désarmement général et complet prévoyant le licenciement de toutes les forces armées, l'interdiction de les reconstituer, l'interdiction et la destruction de tous les stocks d'armes et la cessation de la production de tous les types d'armements et notamment des armes atomiques, à l'hydrogène, chimiques, biologiques, bactériologiques et autres types d'armes de destruction massive, la destruction de tous les engins destinés à envoyer vers son objectif une arme de destruction massive, la suppression des bases militaires étrangères de tout genre, la suppression de la conscription, du service militaire, de l'instruction militaire, des ministères chargés de la défense et des états-majors généraux, ainsi que la suppression des crédits budgétaires à des fins militaires — toutes ces mesures non seulement mettraient immédiatement fin à la course aux armements, mais encore rendraient illégale et insensée toute tentative pour constituer des armements.

27. L'élément essentiel du traité proposé par l'Union soviétique est qu'il prévoit, dès son entrée en vigueur, l'élimination de tous les véhicules des armes nucléaires, la réduction des forces armées, notamment celles des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, à un niveau de 1.700.000 hommes au maximum, la suppression des bases étrangères, l'interdiction de lancer des fusées à des fins militaires, l'obligation de ne pas céder à d'autres Etats des bombes nucléaires et de ne pas leur communiquer de renseignements sur leur production, et la réduction correspondante des dépenses militaires. Cet élément essentiel, entrant en jeu dès le début, est précisément conçu pour mettre fin à la course aux armements et renverser la tendance actuelle, en la remplaçant par la réduction et la destruction des armements, la réduction et la liquidation des forces armées.

28. Quelle serait la situation, à cet égard, si les propositions des Etats-Unis étaient mises en œuvre? Une étude attentive de ces propositions, y compris celles du 27 juin 1960 [DC/154], montre nettement que

dès la première étape, pour laquelle aucun délai n'est fixé, il n'est prévu qu'une série de mesures concernant le contrôle et l'inspection, les études techniques, l'entreposage d'armements dans des dépôts situés sur le territoire même des divers Etats, mais aucune mesure proprement dite pour réduire les forces armées ou détruire les armements. Le chiffre de 2.500.000 hommes pour les forces armées des Etats-Unis et de l'Union soviétique, qui est prévu pour la première étape, est dépourvu de tout intérêt puisque, dans l'un et l'autre pays, le nombre des hommes sous les drapeaux est déjà inférieur à ce chiffre.

29. Supposons, pour les besoins de la cause, que les propositions américaines soient appliquées. Qu'en résulterait-il? L'organisme de contrôle serait constitué; diverses équipes techniques se mettraient à l'œuvre et entreprendraient leurs études; les contrôleurs et inspecteurs commenceraient à voyager et, en attendant — c'est-à-dire certainement pendant très longtemps — la course aux armements se poursuivrait sans restriction et sans la moindre entrave. Il y a lieu de souligner que, selon les propositions des Etats-Unis, les parties concluraient un traité seulement pour la première étape, tandis que pour les deuxième et troisième étapes il faudrait mettre au point un projet qui serait soumis à une conférence mondiale sur le désarmement. Cela signifie que les Etats signataires n'auraient aucune garantie quant à ce qui pourrait se produire après la première étape, puisque aucun traité ne les obligerait alors à mettre en œuvre les mesures nécessaires jusqu'à ce que l'objectif final, c'est-à-dire le désarmement général et complet, soit atteint. Dans ces conditions, rien ne pourrait empêcher un Etat quelconque de se sentir libre d'agir à sa guise après la première étape, une fois que tous les renseignements militaires auraient été rassemblés. Après tout, n'importe qui pourrait soutenir que le traité conclu ne s'applique qu'à la première étape et à rien d'autre. Il est évident que cela n'est absolument pas conforme à la résolution sur le désarmement général et complet que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité lors de la quatorzième session.

30. J'en viens maintenant à la question du contrôle. Les puissances occidentales, tout en faisant de cette question un sujet de laborieuses discussions, ont en fait évité de présenter la moindre proposition sérieuse à cet égard. En réalité, le seul plan concret et détaillé pour l'organisation minutieuse et systématique d'un contrôle international efficace du désarmement a été présenté par l'Union soviétique. Ce plan prévoit le contrôle du désarmement dès le premier jour, pendant toutes les étapes et jusqu'à l'achèvement des opérations de désarmement général et complet.

31. Les propositions soviétiques en vue de l'organisation d'un contrôle international efficace du désarmement général et complet prouvent amplement que l'Union soviétique et les autres Etats socialistes tiennent au plus haut point à l'application scrupuleuse des mesures de désarmement. C'est pourquoi ils ont retiré la question du contrôle du domaine de l'abstrait pour la faire passer dans celui des discussions précises, concrètes et fructueuses, ce qui est la meilleure méthode à suivre pour faire sortir d'une impasse une question controversée.

32. La délégation roumaine estime que les dispositions fondamentales d'un traité de désarmement

général et complet présentées par l'Union soviétique, offrent à l'Assemblée générale une base solide pour un examen constructif de la question du désarmement à la session actuelle. Nous espérons que ces propositions faciliteront l'adoption de décisions appropriées visant à servir la cause du désarmement.

33. Je voudrais m'associer à un certain nombre d'orateurs qui m'ont précédé pour souligner un autre aspect de la question du désarmement, à savoir ses rapports avec la question de l'aide économique aux pays sous-développés. Le pénible retard qu'accusent bon nombre de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans les domaines économique, social et culturel fait ressortir l'une des plus frappantes contradictions du monde contemporain. Il est le résultat de la domination impérialiste, du pillage des monopoles, en un mot du régime colonial qui a opprimé ces pays pendant des siècles.

34. Bien que l'on ait amplement discuté, au cours de l'année dernière, de la question de l'aide aux pays insuffisamment développés, la situation demeure critique. Qui plus est, les statistiques des Nations Unies montrent que, dans ces pays, le revenu national par habitant, loin d'augmenter, a continué à diminuer. La Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine a noté, dans son étude sur la situation économique en 1959, qu'au cours de cette année l'économie des pays d'Amérique latine avait été aux prises avec une nouvelle dégradation des termes de l'échange et une baisse du chiffre par habitant de la production agricole destinée à la consommation intérieure et que ces deux facteurs importants avaient gêné la campagne entreprise pour enrayer l'inflation. Il est ainsi évident que la tendance défavorable se poursuit depuis 1956.

35. La vraie solution de ce problème serait de favoriser l'industrialisation des pays insuffisamment développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, de moderniser leur agriculture, d'améliorer les conditions d'existence de leurs populations, de développer l'enseignement et la santé publique. C'est là une entreprise si vaste que c'est seulement en consacrant à cette fin les énormes ressources financières pouvant devenir disponibles à la suite du désarmement que l'on pourrait satisfaire les besoins. Il est évidemment indispensable qu'une aide de ce genre soit fournie sans conditions d'ordre politique et sans immixtion dans les affaires intérieures des pays bénéficiaires. Elle devrait être accordée dans des conditions telles qu'elle puisse contribuer à renforcer l'indépendance politique et économique de ces pays et à accroître leur capacité de production, afin de les mettre en mesure de faire face de plus en plus efficacement aux exigences matérielles et culturelles de leurs populations.

36. Nous vivons dans un monde où se trouvent d'énormes richesses et où les moyens de la technique moderne pourraient permettre d'élever le niveau de vie de tous les habitants du globe. Une réduction importante des dépenses militaires ouvrirait de nouvelles perspectives pour mettre encore plus à profit ces immenses possibilités.

37. La réalisation des buts de l'Organisation des Nations Unies est intimement liée à la réalisation, par tous les peuples, de leurs aspirations à la liberté et à l'indépendance, à l'abolition totale et radicale du régime colonial sous toutes ses formes.

Il est grand temps que, dans le conflit qui oppose les peuples asservis aux puissances coloniales, l'Organisation des Nations Unies prenne parti, résolument et sans réserve, pour tous les peuples asservis.

38. Le colonialisme n'est pas autre chose que l'oppression à outrance sur le plan national et social; il évoque l'image de dizaines de millions de personnes vendues comme esclaves, enfermées dans des réserves et des camps de concentration, décimées par la faim et la maladie, maintenues dans les ténèbres de l'ignorance. Le colonialisme signifie le découpage arbitraire de vastes territoires, le maintien abusif de nombreux Etats en dehors de la vie internationale, la création de dangereux foyers de troubles et de conflits sur le plan international.

39. La guerre sanglante d'Algérie, les expéditions punitives du Kenya, le sombre régime de terreur et de violence qui règne en Angola et en Mozambique, le refus de reconnaître aux autochtones d'Afrique du Sud les droits de l'homme les plus élémentaires, le bombardement aérien de la population de l'Oman — autant d'exemples des méthodes auxquelles les colonialistes ont recours pour étouffer le juste combat des peuples braves et héroïques qui luttent pour leur libération.

40. Les colonisateurs ont fait preuve d'une remarquable efficacité dans le pillage des pays coloniaux. Nul n'ignore que le sol et le sous-sol africains recèlent des richesses énormes, depuis les vastes gisements de diamants, d'uranium et de minerais de toutes sortes jusqu'aux immenses étendues de terres se prêtant à la culture la plus diversifiée. Mais toutes ces richesses sont entre les mains de puissantes sociétés étrangères qui s'assurent des bénéfices fabuleux grâce à leur exploitation et à l'utilisation d'une main-d'œuvre africaine à bon marché. Les statistiques officielles elles-mêmes montrent que le pourcentage des bénéfices réalisés par les investissements directs américains en Afrique entre 1947 et 1954 s'élève à 33 pour 100 du capital investi, en d'autres termes que celui-ci est entièrement amorti en une période record de trois ans.

41. Le résultat, comme l'indiquent les statistiques des Nations Unies, est que le revenu par habitant de pays tels que le Kenya, l'Ouganda et le Tanganyika est respectivement 24, 32 et 40 fois inférieur à celui des Etats-Unis et environ 14 et 16 fois inférieur à ceux du Royaume-Uni et de la France.

42. Les récits les plus fabuleux du monde sur la "mission civilisatrice" des colonialistes ne peuvent masquer le fait accablant que, plus d'un siècle après que les colonialistes belges eurent entrepris une telle "mission" au Congo, il n'y avait dans ce pays, au moment de la proclamation de l'indépendance, que 14 Congolais détenteurs de diplômes universitaires, et pas un seul médecin, officier ou administrateur qualifié.

43. Le peuple roumain exige avec fermeté l'abolition définitive et immédiate de cet horrible régime qui fait frémir de honte quiconque éprouve le moindre sentiment humain. Le Gouvernement de la République populaire roumaine accueille avec satisfaction et appuie la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux que l'Union soviétique a présentée [A/4502] et où il est demandé d'accorder sans délai à tous les pays coloniaux, territoires sous

tutelle et autres territoires non autonomes, l'indépendance complète et la liberté d'édifier leurs propres Etats nationaux conformément à la volonté et aux aspirations librement exprimées de leur peuple et d'éliminer tous les points d'appui du colonialisme sous la forme de possessions et de zones cédées à bail sur le territoire d'autres Etats.

44. Nous estimons que la fidélité aux principes de la Charte des Nations Unies est devenue incompatible avec l'oppression coloniale dont se rendent coupables des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, il est grand temps que l'Organisation des Nations Unies demande à tous les gouvernements de respecter strictement les dispositions de la Charte concernant l'égalité et le respect des droits souverains et de l'intégrité territoriale de tous les Etats sans exception, en repoussant toute forme de colonialisme, tout droit ou privilège exclusif dont bénéficient certains Etats au détriment d'autres Etats.

45. L'attitude des divers pays à l'égard du régime d'esclavage colonial est devenue une pierre de touche pour les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies: sont-ils pour ou contre le noble principe de la Charte concernant l'égalité et le respect des droits souverains de tous les peuples?

46. On ne peut d'une part être pour la liberté et d'autre part appuyer le colonialisme, qui est la négation la plus rigoureuse de la liberté des peuples.

47. Comment peut-on envisager de mettre en œuvre le programme de développement économique, politique et culturel en Afrique, dont le Président des Etats-Unis a parlé dans sa déclaration [868ème séance], sans prendre fermement position en faveur de la suppression du colonialisme, ce cancer impitoyable qui a fait encore souffrir les peuples d'Afrique, qui a empêché et empêche encore le progrès économique, politique et culturel en Afrique?

48. Présentant, du haut de cette tribune, les demandes impérieuses de l'Afrique, M. Nkrumah, président de la République du Ghana, a déclaré:

"Tant qu'un seul pouce de la terre d'Afrique restera sous la domination étrangère, le monde ne connaîtra pas de paix ... Qu'elle [l'Organisation des Nations Unies] adjure toutes les nations qui ont des colonies en Afrique d'accorder l'indépendance totale aux territoires qui relèvent encore d'elles!" [869ème séance, par. 4.]

49. Maintenant que nous allons examiner la question intitulée "Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux", présentée par l'Union soviétique, il convient peut-être de rappeler à la délégation des Etats-Unis la Déclaration d'indépendance que le Congrès des Etats-Unis a adoptée en 1776 et dans laquelle il proclamait la liquidation des "colonies unies", l'affranchissement du joug britannique et la transformation des Etats-Unis d'Amérique en une nation libre et indépendante.

50. Est-ce trop que de demander aujourd'hui, 184 ans après l'adoption de cette déclaration, que les peuples qui sont encore sous le joug colonial jouissent de la liberté et de l'indépendance auxquelles le peuple américain a alors accédé? Combien de siècles devront s'écouler pour que le Gouvernement des Etats-Unis reconnaisse que d'autres peuples ont le même droit

d'être libérés de la domination coloniale? L'accomplissement de sa tâche la plus essentielle, qui est la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, impose à l'Organisation des Nations Unies l'obligation de s'attaquer résolument au problème de la suppression du régime colonial. L'asservissement colonial n'est pas seulement la honte de notre époque, la forme la plus inhumaine d'oppression politique et de pillage économique des peuples, il est aussi l'une des sources les plus dangereuses de conflit armé.

51. A cet égard, il y a lieu de souligner que dans un grand nombre de pays africains se trouvent des bases navales et aériennes appartenant aux Etats-Unis et à d'autres pays de l'OTAN. Ces bases militaires étrangères existent non seulement dans les pays de la côte septentrionale, mais aussi à l'intérieur du continent africain. Il n'y a pas bien longtemps, le Premier Ministre de Belgique a déclaré que les bases militaires belges au Congo, qui avaient coûté à la Belgique 70 millions de dollars, ont été établies "sur les instances de l'OTAN"; le gros des troupes belges retirées de ces bases a été transféré dans le voisinage immédiat, au Ruanda-Urundi. En outre, nous avons appris par les journaux sud-africains qu'à 30 kilomètres au sud-ouest de Salisbury, en Rhodésie, un aérodrome militaire était en construction. Il est destiné à devenir la base principale de l'OTAN pour les chasseurs et bombardiers à réaction transportant des armes nucléaires. La revue américaine *Time* a dit de l'aérodrome Wheelus, situé près de Tripoli, que c'était un aérodrome clef pour l'encerclement de Moscou par le Strategic Air Command.

52. Si nous nous souvenons que la majorité des Etats dont se compose l'OTAN sont des puissances coloniales, il devient manifeste que toutes les bases militaires, les troupes et les forces aériennes et navales de l'OTAN sont dirigées non seulement contre les pays socialistes et d'autres pays pacifiques, mais aussi contre le mouvement de libération africain, et qu'elles servent à garantir par la force armée et la terreur les positions politique et économique des impérialistes en Afrique.

53. Les peuples africains, leurs gouvernements et leurs chefs politiques qui incarnent la volonté de se libérer du joug colonial et de consolider l'indépendance là où elle est déjà acquise, ne peuvent manquer de se rendre compte de l'extrême danger auquel ils sont exposés du fait de l'existence de ces bases et de ces troupes de l'OTAN sur le territoire africain. La légende ancienne et démodée du "danger communiste" est répandue en Afrique par les colonialistes, apparemment en vue de détourner l'attention du public des projets visant à transformer l'Afrique en une immense base pour les opérations militaires de l'OTAN.

54. Comme les représentants du Gouvernement provisoire algérien l'ont fait observer à maintes reprises, la guerre sanglante livrée au peuple algérien qui combat bravement pour sa libération n'aurait pas été possible sans le soutien que les alliés de la France au sein de l'OTAN lui ont apporté, sous forme d'armements et d'approvisionnements ainsi que dans les domaines politique et diplomatique.

55. Le complot dirigé contre l'indépendance et l'intégrité territoriale du Congo, que les milieux colonialistes ont organisé avec le soutien de l'OTAN, est un nouvel et tragique exemple de ce que j'ai évoqué.

56. L'inquiétude avec laquelle l'opinion publique mondiale a suivi l'évolution de la situation au Congo est amplement justifiée, à plus forte raison si l'on tient compte du fait que, dans ces événements, l'autorité et le prestige mêmes de l'Organisation des Nations Unies sont en jeu.

57. Il est désormais clair comme le jour, pour tous ceux qui sont sincèrement attachés à la cause de la libération des peuples coloniaux, qu'au lieu d'appuyer le gouvernement central qui a demandé à l'Organisation des Nations Unies de l'aider à rétablir l'ordre au Congo, et qu'au lieu de mettre fidèlement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'appui qui devait être fourni au gouvernement central pour lui permettre de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de la République du Congo, le Commandement des Nations Unies et le Secrétaire général ont systématiquement agi de façon à amoindrir l'autorité du gouvernement central, tout en prenant parti pour les sécessionnistes et les rebelles, qui étaient appuyés par les colonialistes belges et leurs alliés de l'OTAN.

58. Aucune subtilité juridique, aucun alibi ne peut justifier le fait indiscutable qu'au cours des trois mois qui se sont écoulés depuis le début des opérations des Nations Unies au Congo, le gouvernement central a été, en fait, sapé à la base et privé des moyens d'affirmer son autorité; l'organe parlementaire exprimant la volonté du peuple a été pratiquement écarté tandis que les forces sécessionnistes, entraînées et armées jusqu'aux dents par les colonialistes belges, sous l'œil tolérant du Commandement des Nations Unies, sont devenues plus actives et plus agressives que jamais.

59. Il est évident que la situation qui règne au Congo est tout à fait propice à la réalisation des plans et des objectifs des colonialistes belges et de leurs alliés de l'OTAN qui révèlent la véritable nature de leur politique.

60. La délégation roumaine est fermement convaincue qu'une tâche impérieuse incombe à l'Assemblée générale: celle d'examiner, avec un sens très aigu de ses responsabilités, la situation qui existe au Congo, pour assurer enfin au peuple congolais les conditions de vie auxquelles lui donne pleinement droit sa lutte héroïque pour l'indépendance nationale, la liberté et une existence plus heureuse.

61. Favoriser entre les Etats le respect des principes de la coexistence pacifique et le développement de relations empreintes d'un esprit de coopération multilatérale pour maintenir et renforcer la paix constitue la raison d'être même de l'Organisation des Nations Unies. Il y a deux ou trois ans encore, on pouvait constater des tentatives pour bannir les termes mêmes de "coexistence pacifique" du vocabulaire des Nations Unies. Aujourd'hui, nous voyons avec satisfaction de nombreux représentants reconnaître, du haut de cette tribune, que la coexistence pacifique est une nécessité vitale déterminée par la complexité de la situation actuelle. Le représentant du Brésil a justement souligné dans son discours [868ème séance] que, bon gré mal gré, la reconnaissance de l'existence d'Etats ayant des systèmes sociaux différents est une condition préalable indispensable à l'établissement des relations pacifiques entre les Etats. Il a ajouté que, la solution des différends par la guerre étant inad-

missible, la seule manière de résoudre les problèmes de notre époque était de négocier.

62. Il est encourageant de constater que les principes de la coexistence pacifique trouvent de plus en plus d'appui dans le monde entier. Cependant, ce serait desservir la cause de la paix que d'oublier que ces principes ont d'irréductibles ennemis.

63. Comme on a pu le constater à cette tribune même, deux tendances s'affrontent dans le monde contemporain, deux conceptions des relations internationales. L'une, qui est inspirée par les principes de la coexistence pacifique, tend au renforcement et au développement continu de bonnes relations entre les Etats, à l'élimination de la tension internationale et à la solution des controverses autour d'une table de conférence. L'autre, qui est celle des responsables de la guerre froide et de la course aux armements, consiste à organiser des actes d'agression et à s'ingérer brutalement dans les affaires intérieures d'autres Etats, à allumer et à entretenir des foyers d'agitation, ce qui compromet dangereusement la paix du monde.

64. Or, à l'époque actuelle, du fait que l'opinion publique juge avec sévérité les adversaires de la coexistence pacifique, même ceux qui cherchent à miner et à entraver l'application de ces principes dans la vie internationale se croient obligés de les invoquer de crainte que leurs pensées et leurs véritables intentions ne soient mises à jour. Aussi les peuples et leurs représentants devraient-ils faire preuve de la plus grande perspicacité et de la plus grande vigilance pour juger l'attitude de chaque gouvernement d'après ses actes et non d'après de simples déclarations.

65. Comment des protestations d'attachement à la cause de la paix peuvent-elles se concilier avec une politique qui consiste à accroître chaque année les dépenses consacrées aux armements et aux préparatifs militaires des Etats-Unis, et à ériger au rang de politique d'Etat des manœuvres telles que l'espionnage militaire et la violation de la souveraineté d'autres Etats, dont on voit un exemple dans l'incursion agressive bien connue des avions américains U-2 et RB-47 sur le territoire soviétique? Comment pourrait-on concilier de telles protestations avec les actes hostiles commis contre le peuple héroïque de la République de Cuba, qui défend sans défaillance son indépendance nationale?

66. En ce moment même, à l'heure où, dans cette enceinte on s'efforce de mettre la tension internationale sur le compte de l'Union soviétique et des autres Etats socialistes qui font tout leur possible pour la diminuer, l'OTAN organise en Europe des manœuvres militaires de grande envergure qui suscitent l'inquiétude et aggravent la psychose de guerre. Nous entendons des déclarations où est exprimé le désir d'empêcher une guerre par accident ou une attaque par surprise, en même temps qu'on organise des vols de formations stratégiques américains et britanniques transportant des bombes nucléaires, ce qui risque de déclencher une guerre accidentelle et fait peser sur le monde la menace permanente d'une attaque par surprise.

67. La Roumanie est l'un des pays qui ont connu de dures épreuves et subi de graves pertes à cause du militarisme allemand pendant la première guerre

mondiale comme pendant la seconde. Comme tous les autres peuples pacifiques, le peuple roumain observe avec une inquiétude légitime le réarmement rapide des militaristes et des revanchards de l'Allemagne occidentale, auxquels les puissances de l'OTAN donnent leur bénédiction. A l'heure actuelle, le commandement de la Bundeswehr, avec l'appui et l'approbation ouverte du gouvernement fédéral, demande que la République fédérale d'Allemagne soit équipée en armes nucléaires, et les milieux dirigeants de l'OTAN ne font pas mystère de leur intention de donner satisfaction à cette demande, si dangereuse pour la cause de la paix. L'Allemagne occidentale est redevenue ainsi le principal foyer de tension et la pire menace de guerre en Europe et dans le monde entier.

68. Dans l'intérêt de la paix, il est absolument nécessaire de mettre en œuvre les propositions qu'ont présentées l'Union soviétique et la République démocratique allemande au sujet de la liquidation des conséquences de la seconde guerre mondiale et de la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne.

69. Nous estimons que les décisions qui vont être prises à la présente session de l'Assemblée générale devraient contribuer à éliminer les graves dangers qui menacent la paix. Il faudrait mettre fin à la pratique qui consiste à violer des règles universellement acceptées en matière de relations entre Etats et à méconnaître les droits souverains des autres peuples.

70. Les tentatives qu'a faites à la présente session le représentant des Etats-Unis pour blanchir les artisans de la guerre froide et les tenants du système colonialiste prouvent que les milieux dont il est le porte-parole ne mesurent pas bien la maturité de l'opinion publique internationale. La colère est mauvaise conseillère et les injures ne peuvent remplacer les arguments pour contrecarrer les propositions concrètes et positives par lesquelles certains Etats s'efforcent de régler les principaux problèmes posés par les relations internationales et par l'évolution historique de l'humanité.

71. Les pays socialistes ainsi que d'autres nations pacifiques ont inscrit certaines questions à l'ordre du jour de cette session historique et présenté à l'Assemblée générale des propositions tendant à régler certains problèmes fondamentaux, à renforcer la paix et la sécurité générales et à sauvegarder le droit de tous les peuples à jouir d'une indépendance réelle et à exercer leur souveraineté nationale.

72. Le Gouvernement roumain, mû par la conviction que tout Etat Membre, grand ou petit, a le devoir de contribuer activement à l'application concrète du principe de la coexistence pacifique dans les relations internationales, a proposé d'inscrire à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale la question intitulée "Mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents".

73. Le Gouvernement roumain estime que l'établissement de relations, et leur amélioration constante, entre les Etats situés dans des régions géographiques où les deux systèmes économiques et sociaux sont en contact, ou proches l'un de l'autre, prennent une

signification toute spéciale pour les Etats directement intéressés ainsi que pour la paix et la sécurité en général. Les gouvernements des Etats intéressés pourraient en même temps entreprendre des négociations pour régler les questions qui les divisent encore. Ils pourraient conclure des traités de compréhension mutuelle et de coopération multilatérale ou toute autre forme d'accord régional, ce qui aiderait à éliminer de graves sources de méfiance et de tension entre les Etats, telles que l'existence de bases militaires étrangères et de rampes de lancement de fusées, et le stationnement d'avions munis d'engins nucléaires.

74. Si les grandes puissances s'engageaient à respecter les accords conclus entre les Etats situés dans certaines zones géographiques, l'efficacité de ces arrangements et leur apport à la cause de la paix générale s'en trouveraient accrus. Chacun sait que, dès 1957, le Gouvernement roumain a proposé la conclusion d'un accord de cet ordre entre les Etats de la région balkanique et qu'il a renouvelé ces propositions en 1959. Ces propositions, nous les avons faites avec la conviction que la région des Balkans pourrait devenir une zone de paix, débarrassée d'armes atomiques, de rampes de lancement de fusées et de bases militaires étrangères. Cela servirait au plus haut degré les intérêts des peuples balkaniques. La conclusion de cet accord dépasserait de loin les frontières de cette zone géographique, tout en créant les conditions les plus favorables à l'intensification des échanges économiques, à la coopération multilatérale et à l'aide mutuelle, pour le plus grand profit de tous les peuples de cette région.

75. Le fait qu'il subsiste des divergences de vues entre certains Etats balkaniques milite non pas contre l'initiative du Gouvernement roumain, mais bien plutôt en sa faveur. Les pays socialistes des Balkans ont exprimé le désir de régler par des négociations les différends qui les séparent des autres pays et ils ont présenté des propositions à cet effet. Le Gouvernement roumain sait par expérience que lorsque les parties font preuve de bonne volonté, les questions en suspens peuvent être résolues au gré de tous.

76. La conclusion d'une entente entre les Etats balkaniques ne signifie pas qu'ils renonceraient aux alliances dont les uns et les autres font partie. De même, le développement des relations multilatérales entre les Etats balkaniques n'exclut pas le développement des relations bilatérales, qui offrent aujourd'hui plus de possibilités que jamais.

77. Nous avons pu constater avec satisfaction que les propositions du Gouvernement roumain sont appuyées par un certain nombre d'Etats balkaniques et qu'elles bénéficient de la sympathie et de l'intérêt de l'opinion publique dans tous les pays de la région. Profondément convaincu que la réalisation d'une entente dans les Balkans correspond absolument aux intérêts fondamentaux des peuples de cette région et contribuera à préserver et à renforcer la paix dans le monde entier, le Gouvernement roumain renouvelle sa proposition de signer un traité d'entente et de sécurité collective pour renforcer la paix dans la région des Balkans et de l'Adriatique et de transformer cette région en une zone où il n'y ait plus de bases étrangères, de rampes de lancement de fusées et d'armes nucléaires.

78. Qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que le Gouvernement grec et le nouveau Gouvernement turc accueilleront favorablement nos propositions, dont le but est d'établir l'entente et la coopération entre les peuples de cette région et de renforcer leur sécurité.

79. Quels que soient nos principes politiques ou philosophiques, si nous voulons la paix, si nous aimons la vie et le travail créateur de l'homme, nous ne pouvons rester indifférents lorsque nous nous demandons si la jeune génération est élevée dans le respect de l'homme et de son œuvre matérielle et spirituelle ou, au contraire, dans un esprit de haine raciale et nationale, de militarisme et d'amour de la guerre. Récemment, on a pu constater que les milieux influents de certains pays s'efforcent d'inoculer à la jeunesse le poison de l'intolérance envers les hommes, et notamment envers les hommes appartenant à d'autres races, et de l'élever dans un climat de revanche et d'agression afin qu'elle se plie à leurs plans aventureux et dangereux pour la cause de la paix.

80. Convaincu que la jeune génération peut et doit jouer un rôle actif et décisif dans la promotion de la coexistence pacifique, le Gouvernement roumain a proposé d'inclure à l'ordre du jour de la session actuelle la question intitulée "Mesures destinées à promouvoir parmi les jeunes les idées de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples".

81. Nous estimons que l'Assemblée générale servirait la cause de la paix en recommandant aux gouvernements et aux institutions spécialisées de prêter une attention croissante aux moyens de développer parmi les jeunes les idées de paix, de respect mutuel, de compréhension entre les peuples et en entreprenant des travaux pour mettre au point une convention internationale à cet effet.

82. Le Gouvernement roumain espère que ses deux propositions — celle qui concerne une entente régionale et celle qui porte sur l'éducation de la jeunesse — seront approuvées et appuyées par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

83. Poursuivant sans relâche une politique de paix et de coopération multilatérale avec tous les Etats, la République populaire roumaine s'est attachée à développer constamment son économie nationale et à élever le niveau de vie matériel et le niveau culturel du peuple roumain. L'ancienne Roumanie était connue comme l'un des pays arriérés d'Europe; ses industries étaient embryonnaires, son agriculture primitive et son économie subordonnée à des monopoles étrangers. Sous ce régime, la vie dans notre pays était caractérisée par la famine et la misère, par un analphabétisme massif, par une forte mortalité infantile, et par des épidémies qui décimaient la population. Nous connaissons par expérience les conséquences désastreuses qu'a sur la vie économique et politique d'une nation la soumission aux monopoles étrangers. Pendant plusieurs dizaines d'années, les monopoles étrangers ont dominé dans notre pays; ils ont entravé notre développement économique, pillé les ressources naturelles du pays et cruellement exploité notre peuple laborieux. La Roumaine devait importer presque toutes les machines et l'équipement qui lui étaient nécessaires tout en vendant ses céréales aux dépens d'une population chroniquement mal nourrie.

84. Lorsque le peuple roumain a pris en mains son propre destin et qu'il est devenu le maître des richesses de son pays, il a commencé à les utiliser de façon à servir ses propres intérêts. Le potentiel économique du pays n'a cessé de s'accroître. L'industrie nationale se développe rapidement. Sa production est cinq fois plus importante qu'avant la guerre et en 1965, conformément au plan de six ans, la production industrielle totale sera deux fois supérieure à la production de 1960 et environ 10 fois supérieure à celle de 1938, qui fut une année record dans la Roumanie d'autrefois.

85. L'industrie sidérurgique a atteint un stade plus avancé, ainsi que l'industrie mécanique, l'industrie chimique, l'industrie pétrolière et la production d'énergie. On fabrique aujourd'hui dans les usines roumaines des machines-outils, des tracteurs, des moissonneuses-batteuses et autres machines agricoles, des moyens de transport, du matériel électrique, etc. Nous couvrons aujourd'hui pleinement nos besoins en matériel d'extraction et de raffinage du pétrole et nous produisons les deux tiers de l'équipement industriel nécessaire aux nouvelles entreprises ainsi qu'au développement de celles qui existent déjà, et nos exportations atteignent un volume important.

86. L'agriculture dispose de plus de 60.000 tracteurs fabriqués en Roumanie et, à la fin de 1965, elle sera complètement mécanisée; on utilisera alors quelque 150.000 tracteurs ainsi que d'autres machines nécessaires à l'exploitation agricole moderne.

87. Grâce à ce développement économique, le revenu national est aujourd'hui 2,7 fois ce qu'il était en 1938, et le sera 4,5 fois environ en 1965. Le niveau de vie de la population tout entière n'a cessé de s'élever, son pouvoir d'achat a doublé et la consommation générale est deux ou trois fois plus importante qu'en 1938.

88. Les dépenses faites dans le domaine social et culturel ont quadruplé ou quintuplé au cours des années récentes; en 1958, elle représentaient un quart du budget total de l'Etat.

89. L'enseignement gratuit et la multiplication des écoles permettent à tous les enfants et jeunes gens de recevoir une instruction à tous les degrés. Le niveau culturel de l'ensemble de la population ne cesse de s'élever.

90. L'Etat se préoccupe tout spécialement de former des techniciens et des spécialistes dans les domaines de l'industrie et des transports, de la science et de la culture. Le nombre des ingénieurs est passé de 9.000 en 1938 à 60.000 en 1960.

91. La population bénéficie d'un système très complet d'assistance médicale gratuite; aujourd'hui, la Roumanie se place parmi les 10 premiers pays du monde pour le nombre de médecins par millier d'habitants.

92. Ces progrès rapides n'ont pu être accomplis que lorsque le peuple roumain a mis fin à la domination économique et politique des puissances impérialistes; les résultats obtenus sont le fruit d'une politique dictée par le souci des intérêts fondamentaux du pays et par les nécessités de sa marche sur la voie du socialisme.

93. S'il a été possible d'atteindre les résultats que je viens d'esquisser devant vous, c'est en grande partie grâce à la coopération étroite et à l'assistance mutuelle entre les pays socialistes ainsi qu'à l'aide permanente et multilatérale de l'Union soviétique. Le

peuple roumain est profondément reconnaissant à l'Union soviétique de l'assistance qu'elle lui a fournie, et qui lui a notamment permis de bâtir son industrie, d'où est parti tout l'essor de notre économie nationale.

94. Toutes les modifications profondes et tous les progrès réalisés dans notre pays ont évidemment suscité le mécontentement des adversaires du progrès social, des impérialistes qui ne peuvent se résigner à perdre tant de richesses et tant d'influence et à ne plus disposer d'une importante main-d'œuvre à bon marché. Ce sont eux qui ont comploté divers actes de provocation et d'ingérence brutale dans nos affaires intérieures.

95. L'un des exemples récents en est la mascarade honteuse de la "Semaine des nations captives" organisée par les personnages officiels des Etats-Unis. Les partisans de la guerre froide prennent souvent la liberté de faire à notre peuple, qui est le maître de son propre destin, des promesses de "libération". Puis-je demander à ces "libérateurs" mal venus de quoi ils veulent libérer le peuple roumain? Est-ce de son industrie nationale, qui est actuellement en plein essor et des richesses qu'il possède maintenant en toute propriété et qu'il utilise pour son propre bien-être? Est-ce du droit au travail, à l'enseignement gratuit, à l'assistance médicale gratuite, à la liberté efficacement sauvegardée par l'ordre socialiste?

96. Le peuple roumain se rend parfaitement compte de la façon dont les impérialistes conçoivent et font régner la liberté dans les pays où ils peuvent encore imposer leur volonté et piller impunément les richesses naturelles. Je pense à des actes de provocation qui ont été démasqués dans cette salle afin d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur l'une des formes de la guerre froide qui engendre la tension internationale et viole les normes reconnues pour les relations entre Etats, et qui devrait être sévèrement condamnée par l'ONU.

97. En conclusion, qu'il me soit permis d'exposer la position de la délégation roumaine en ce qui concerne l'amélioration et le perfectionnement des activités des Nations Unies. Nous partons de l'idée que, dans un monde où des Etats ont des systèmes économiques et des régimes politiques différents, l'Organisation des Nations Unies ne peut remplir sa tâche que si elle reste fidèle aux principes de la Charte, d'après laquelle elle doit être un centre où s'harmonisent les efforts universels vers les fins communes que sont le maintien de la paix et de la sécurité, le développement de relations amicales entre les nations et la réalisation de la coopération internationale.

98. Il faut se rendre compte que l'aptitude de l'Organisation à contribuer au maintien de la paix diminue dans la mesure où un groupe d'Etats, c'est-à-dire un bloc militaire, s'efforce d'y obtenir une position dominante et d'imposer des décisions qui servent uniquement son intérêt et qui vont à l'encontre des intérêts des autres Etats ou groupes d'Etats. La chose va de soi: qui accepterait un arbitre en sachant à l'avance qu'il prendra parti pour le groupe adverse?

99. C'est pourquoi je voudrais souligner qu'en proposant de modifier une situation qui a permis d'utiliser l'Organisation des Nations Unies comme instru-

ment d'un groupe de puissances au détriment d'autres Etats, en proposant des mesures destinées à permettre à tous les Etats Membres d'avoir confiance dans le personnel exécutif des Nations Unies et à en garantir l'objectivité dans la mise en œuvre des décisions des Nations Unies, on ne cherche pas à affaiblir mais bien plutôt à renforcer l'Organisation et à en faire véritablement un instrument puissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

100. Il fallait évidemment s'attendre que ceux qui ont jusqu'ici profité de leur position dominante à l'Organisation pour imposer leur politique réagiraient à ces propositions de la même façon que l'ont fait, tout au long de l'histoire, les forces qui se voyaient sur le point de perdre leurs privilèges. La marche du progrès, à mesure qu'elle abolissait les privilèges, a toujours été accompagnée des cris et des clameurs des privilégiés prédisant que la perte de leurs privilèges causerait une crise où tout périrait. En fait, les privilèges seuls ont péri tandis que le monde continuait à vivre et à progresser. Ceci est également valable pour une organisation internationale telle que l'Organisation des Nations Unies.

101. Réorganiser le secrétariat général est une question de principe pour notre organisation. La réorganisation du corps exécutif des Nations Unies, et notamment du secrétariat général, est une nécessité impérieuse qui découle de la vie internationale elle-même, car il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies devienne un instrument efficace pour la solution des graves questions qui sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. On en trouve la preuve dans les événements du Congo, où le Secrétaire général des Nations Unies, M. Hammarskjöld, a agi en fait comme le porte-parole des colonialistes au lieu d'assurer la mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité dans l'intérêt du peuple congolais, de sa liberté et de son indépendance.

102. Tel qu'il est organisé actuellement, le secrétariat général n'assure pas objectivement la mise en œuvre des résolutions des Nations Unies. Encore moins peut-il garantir l'exécution des tâches nouvelles qui incomberont à l'avenir au personnel exécutif des Nations Unies. Chacun sait par exemple qu'en ce qui concerne la réalisation du désarmement général et complet, la question se posera de la création de forces armées internationales des Nations Unies qui seraient chargées d'agir conformément aux décisions du Conseil de sécurité, organe auquel la Charte a confié le soin de maintenir la paix et la sécurité internationales. La mise en œuvre de ces décisions incombera de toute évidence au personnel exécutif des Nations Unies.

103. On peut donc se demander: quelle garantie auront les groupes d'Etats qui composent l'Organisation des Nations Unies que le personnel exécutif mettra scrupuleusement en application les décisions prises et qu'aucune tentative ne sera faite pour servir les intérêts égoïstes d'un Etat ou d'un groupe d'Etats au détriment des intérêts d'autres Etats ou d'autres groupes d'Etats? De toute évidence, quiconque examine sérieusement le problème de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, en prenant conscience de ses responsabilités, doit reconnaître que cette question doit recevoir une réponse satisfaisante.

104. La délégation roumaine estime que l'on peut trouver une solution satisfaisante dans la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que l'organe exécutif soit composé non pas d'une seule personne, le Secrétaire général, mais de trois représentants des groupes d'Etats qui composent les Nations Unies, c'est-à-dire les Etats appartenant aux alliances occidentales, les Etats socialistes et les pays neutres. Cette solution garantit que le personnel exécutif des Nations Unies agira en toute objectivité.

105. La délégation roumaine partage l'opinion exprimée par divers orateurs sur l'inconvénient que représente, du point de vue des activités normales des Nations Unies, le fait que l'Organisation a son siège à New York.

106. La délégation roumaine est venue siéger à cette assemblée avec le désir d'apporter sa contribution à la solution des problèmes inscrits à l'ordre du jour. Nous avons mis le pied sur la terre d'Amérique en exprimant les sentiments d'estime et d'admiration que le peuple roumain éprouve à l'égard du peuple américain; comme d'autres délégations, nous étions en droit d'espérer que, dans la ville où se réunit l'organe suprême des Nations Unies, nous trouverions des conditions favorables à ses activités et un climat propice à l'entente entre les peuples. Malheureusement, nous avons dû constater qu'au moment où les délégations de près de 100 Etats, dont plusieurs sont conduites par des chefs d'Etat et de gouvernement, se réunissent ici pour assister à cette session, des efforts infiniment regrettables ont été faits dans cette même ville de New York pour empoisonner l'atmosphère internationale en faisant coïncider les mesures hostiles, vexatoires et discriminatoires prises par les autorités des Etats-Unis avec des "démonstrations" organisées par des voyous, des apaches, des réfugiés fascistes et des condamnés droit commun payés à la journée ou à l'heure. C'est ainsi, sans doute, que les inspirateurs de ces actes de provocation conçoivent le "monde libre" qu'ils vantent si fort!

107. La délégation roumaine approuve l'opinion selon laquelle il faudrait envisager d'installer le siège de l'Organisation des Nations Unies dans un pays où les délégations et l'Organisation dans son ensemble pourraient poursuivre normalement leurs activités.

108. Tous les peuples du monde ont mis de grands espoirs dans cette session. Ils espèrent que l'Assemblée générale fera sortir le désarmement de l'impasse où il est actuellement et trouvera le moyen de parvenir à un désarmement général et complet, traduisant ainsi dans les faits les nobles aspirations de l'humanité qui veut un monde sans guerre. Ils espèrent que l'Assemblée générale prendra parti pour l'abolition définitive du système colonial et ouvrira les portes de la liberté et de la dignité humaine aux peuples qui sont encore sous le joug de l'esclavage colonial. Ils comptent que l'Assemblée générale exigera qu'un terme soit mis aux activités qui compromettent la paix et qui violent le principe sacré de la souveraineté des nations. De tels actes doivent être, en fait, condamnés sans équivoque. Les peuples attendent de l'Organisation des Nations Unies qu'elle devienne un instrument véritablement efficace pour la défense de la paix et de la sécurité internationales.

109. Pour conclure, permettez-moi de vous remercier de m'avoir écouté avec attention et d'exprimer le vœu que la quinzième session répondra aux vastes espérances des peuples du monde entier.

110. M. NASSER (Président de la République arabe unie) [traduit de l'anglais<sup>2/</sup>]: C'est pour moi un grand honneur et une vive satisfaction que d'avoir l'occasion de prendre part aux délibérations de l'Assemblée générale. C'est un privilège que j'apprécie d'autant plus que de nombreux éléments d'une importance unique viennent ajouter à l'importance de cette session.

111. En premier lieu, la participation aux travaux des Nations Unies à cette session-ci s'est rapprochée de l'universalité à un degré jamais atteint auparavant. Treize nouveaux Etats africains et la République de Chypre sont entrés dans la famille des nations. Ils ont pu le faire après que les peuples de ces pays eurent consenti de grands sacrifices dans leur lutte pour l'indépendance politique.

112. En second lieu, au moment même où le nombre des Membres de l'Organisation s'est considérablement accru, nous sentons que de graves dangers menacent le fondement même sur lequel cette organisation a été édiflée. C'est donc un impérieux devoir pour tous ceux qui y sont entrés et qui ont foi dans les principes de la Charte de s'unir pour sa défense, car cette organisation est le premier des moyens par lesquels la communauté des nations peut poursuivre son évolution pacifique et réaliser ses nobles idéaux.

113. En troisième lieu, la quinzième session de l'Assemblée générale s'ouvre à un moment où la tension internationale a pris une ampleur sans précédent et où la guerre froide, ayant atteint un paroxysme inconnu depuis la fin de la seconde guerre mondiale, constitue une menace grave pour l'humanité et pour la culture humaine qui s'est épanouie au cours des siècles.

114. Accomplir tout ce qui peut contribuer à sauvegarder la paix et l'édifier sur une base solide représente ainsi non plus seulement une nécessité vitale, mais aussi un devoir moral.

115. Ce m'est donc une grande joie que de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter les Etats qui viennent d'entrer à l'Organisation des Nations Unies et pour accueillir chaleureusement ici nos frères dans la liberté, nos partenaires dans la défense de la paix, nos associés dans la responsabilité d'assurer le progrès universel. Si j'avais à ajouter quelque chose à ces souhaits sincères de bienvenue et à ces félicitations, j'exprimerais l'espoir que la participation aux travaux de cette organisation internationale s'accroîtra encore de façon que ses portes soient désormais ouvertes à tous sans discrimination ni fanatisme, sans entraves ni obstacles, et que de cette tribune mondiale l'on entende le véritable écho des aspirations des peuples, que l'on puisse y peser exactement leur sens de leurs responsabilités en tant que membres de la communauté des nations.

116. C'est pourquoi je saisis cette occasion d'exprimer une fois de plus le désir de la République arabe unie de voir les portes des Nations Unies s'ouvrir à la République populaire de Chine. En vérité, notre peuple ne peut imaginer, ne peut concevoir que ces portes puissent rester fermées au

<sup>2/</sup>L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

quart des habitants du globe. Nous sommes fermement convaincus que s'il est important d'élargir la composition de l'Organisation des Nations Unies, il est également important de chercher à sauvegarder le fondement sur lequel cette Organisation a été édiflée. L'Organisation en laquelle nous avons mis nos espoirs et notre confiance n'est pas cet édifice magnifique dans lequel nous siégeons; elle est faite des principes et des dispositions de la Charte des Nations Unies, qui nous ont réunis ici aujourd'hui.

117. Qu'il me soit donc permis de soulever cette question délicate avec la plus grande franchise. Je le fais parce que je crois que l'avenir de l'Organisation tout entière, et par voie de conséquence celui de l'évolution pacifique de l'humanité, franchissent en ce moment précis une étape décisive. L'Organisation des Nations Unies est maintenant à la croisée des chemins et il nous appartient, devant l'histoire et devant l'avenir, de savoir exactement où nous nous tenons et de ne pas nous laisser égarer.

118. Avant d'entrer dans le cœur du sujet, je tiens cependant à confirmer la foi que notre peuple met dans les principes des Nations Unies et à déclarer devant vous ce qui suit.

119. Il n'est pas de problème concernant notre patrie, la République arabe unie, ou concernant notre nation, la nation arabe, ou concernant les deux continents sur lesquels s'étendent les frontières de notre pays, l'Asie et l'Afrique, ou concernant le monde entier, il n'est pas de problème, dis-je, que nous n'acceptons en toute bonne volonté de voir résoudre en vertu de la Charte des Nations Unies et des principes qu'elle contient, des résolutions des Nations Unies et de leurs recommandations en vue d'un règlement juste. C'est de cet espoir placé dans les Nations Unies, de cette volonté sans réserve de coopérer au sein de l'Organisation, que nous tirons notre droit absolu d'examiner sans crainte les circonstances qui ont récemment présidé aux travaux des Nations Unies. Nous y sommes poussés par notre zèle et par notre profond souci d'œuvrer pour le bien de l'Organisation.

120. Il y a quatre ans, le continent africain assistait à la fin d'une ère de colonialisme et aujourd'hui ce même continent africain connaît une nouvelle forme d'impérialisme. L'agression de Suez a marqué la fin de l'impérialisme déclaré et l'a précipité dans sa tombe. Aujourd'hui, les événements du Congo nous montrent un impérialisme camouflé, qui n'hésite pas à se servir des Nations Unies elles-mêmes pour parvenir à ses fins cachées. Pour les mouvements de libération d'Asie et d'Afrique, la véritable signification des événements de Suez était la fin irrévocable d'une ère où les forces impérialistes étaient capables de posséder et de mobiliser des armées et de lancer des flottes pour asséner des coups mortels aux mouvements de libération. La guerre de Suez a prouvé que la victime de l'agression avait ses propres armées et que la liberté trouvait des partisans dans le monde entier. Vous-mêmes qui siégez dans cette salle, vous êtes protégés par la liberté et vous êtes des défenseurs de la liberté. C'est grâce à vous et à vos efforts qui traduisaient les plus hauts espoirs que l'homme met en la liberté, que notre peuple a pu résister à l'agression. Ainsi, le raz de marée impérialiste, vaincu, s'est retiré de nos rivages. Sa défaite a marqué la fin des

ambitions armées; l'impérialisme a dû alors chercher d'autres moyens pour parvenir à ses fins. Après Suez, nous avons donc connu ce que l'on pourrait appeler une période d'"indécision impérialiste". L'impérialisme restait perplexe parmi ses desseins et ses ambitions et les forteresses de la liberté, les mouvements de libération, ont pu se fortifier. Nous avons donc vu l'impérialisme hésiter entre l'agression et la retraite. Ses ambitions le poussaient à frapper et à frapper hardiment; les réalités de la vie l'incitaient à se modérer.

121. Cette indécision des impérialistes est apparue avec le plus de clarté pendant la révolte du peuple d'Irak. Quand ce peuple glorieux s'est levé pour libérer sa patrie de l'influence étrangère, nous avons vu l'impérialisme, bouillant de colère, masser ses armées et organiser ses flottes. Après l'heure de la colère, nous avons vu l'impérialisme s'éveiller aux réalités et demeurer incertain, sans savoir que faire des armées rassemblées et des flottes lancées à travers les océans.

122. Récemment, au Congo, nous avons vu comment l'impérialisme avait cherché à profiter de la leçon de Suez pour se trouver une réponse à ses incertitudes. C'est ainsi que nous avons vu la marée de l'impérialisme belge au Congo impuissante devant la vague africaine de libération; au contraire, nous avons vu l'impérialisme belge réagir devant ce mouvement de libération non par une attitude d'hésitation, mais par un mouvement de promptre retraite — ou, plutôt, par un mouvement apparent de promptre retraite.

123. En fait, les événements ont prouvé par la suite que ce mouvement apparent de retraite n'était qu'une feinte et une manœuvre pour frapper la liberté, et la frapper dans le dos. L'impérialisme s'imaginait que cette explosion de la liberté n'était qu'une éruption émotive qui tôt ou tard retomberait, s'épuiserait et s'éteindrait.

124. Les épreuves subies par le courageux peuple congolais, que nous soutenons et appuyons dans sa lutte, ont prouvé à l'impérialisme que, si la liberté trouve des amis et des armes pour se défendre contre l'agression — comme ce fut le cas à Suez — elle possède aussi sa pensée, s'est éveillée et a pris conscience d'elle-même et peut ainsi démasquer l'impérialisme et déchirer les voiles derrière lesquels il cherche à se cacher.

125. Cependant, le plus grand danger que court le peuple du Congo, danger que nous courons également, est que l'impérialisme tente de se servir des Nations Unies pour déguiser ses desseins. Aujourd'hui, cette manœuvre impérialiste fait deux victimes; le peuple du Congo et l'Organisation des Nations Unies. C'est dans l'intérêt de ces deux parties, qui font face au même danger, que nous demandons à tous ceux qui croient à la liberté et qui considèrent les Nations Unies comme le meilleur moyen de promouvoir l'évolution de la société humaine, de s'unir pour les défendre.

126. Les Nations Unies sont intervenues au Congo sur l'invitation du Gouvernement congolais légitime, né le jour même de l'indépendance et qui en était en quelque sorte le fruit, avec deux missions: sauvegarder l'indépendance du Congo et préserver son unité nationale. Le premier de ces objectifs impliquait le retrait des armées impérialistes, le second imposait

la nécessité de supprimer les barrières artificielles par lesquelles l'impérialisme et ses agents cherchaient à rompre l'unité du pays et à diviser son peuple.

127. Or, que s'est-il passé? Où est l'indépendance du Congo? La réponse est que l'impérialisme, avec ses armées et ses armements, est encore présent dans certaines parties du Congo. Où est l'unité nationale? La réponse est un paradoxe effarant: le gouvernement national légitime du Congo est dans l'incapacité d'exercer ses fonctions, tandis que le groupe dissident, manœuvré par l'impérialisme, seul a carte blanche au Katanga. C'est une situation qui s'aggrave dangereusement, mais le plus grave est que tout cela s'est produit alors que le drapeau des Nations Unies flottait sur le Congo. Comment est-ce arrivé? Qui en est responsable? Ce sont là des questions auxquelles nous avons le droit, et je dirai même le devoir de répondre non seulement dans l'intérêt du peuple congolais, mais aussi et tout autant dans l'intérêt des Nations Unies et pour l'honneur de leur drapeau.

128. Reste une dernière question: comment faire face à la situation? De l'avis de la République arabe unie, la réponse est que la situation antérieure doit être rétablie. Cela est indispensable pour corriger les erreurs commises. Si l'un de nous estime qu'il est difficile de revenir en arrière et que nous devons partir du fait accompli pour redresser la situation, je me permettrai d'élever la voix pour le mettre en garde et pour l'en dissuader, fort que je suis de notre expérience et des souffrances subies dans notre partie du monde. Accepter l'erreur ne pourra manquer d'engendrer toute une série d'autres erreurs, et si on laisse germer les graines de l'erreur, si menues qu'elles soient, le temps ne les fera pas oublier. Les graines se développeront de jour en jour. Au bout d'un an, la situation sera de plus en plus complexe.

129. Dans notre partie du monde, dans l'Orient arabe, les Nations Unies ont oublié leur Charte et négligé leurs responsabilités à l'égard des droits du peuple de Palestine.

130. Les jours et les ans ont-ils conduit à un règlement? Le peuple de Palestine a-t-il tout oublié de son pays, de ses terres et de ses foyers? La nation arabe a-t-elle oublié le sort tragique du peuple arabe de Palestine, contre lequel l'impérialisme a conspiré, muni d'un mandat de la Société des Nations, prenant sur lui de promettre à certains groupements un pays qui appartenait à d'autres? Depuis quand les patries de certains peuples sont-elles la propriété de l'impérialisme qui en dispose arbitrairement et les donne à d'autres peuples?

131. L'impérialisme suit sa propre logique. La logique de l'impérialisme, révélée dans le crime commis contre le peuple de Palestine, a consisté d'une part à rompre l'unité géographique du monde arabe et d'autre part à établir, au cœur même du monde arabe, une base d'où l'impérialisme pourrait menacer les peuples arabes. Je ne crois pas qu'il en existe de preuve plus évidente que la conspiration qui a abouti à l'agression tripartite menée contre nous en 1956.

132. Les peuples de la nation arabe ont-ils accepté la division géographique qui leur était imposée par l'impérialisme?

133. Un phénomène qui mérite réflexion est que le mouvement de l'unité arabe a puisé ses grandes forces dans cette agression; en fait, nous découvrons que c'est sur ses traces qu'est née la République arabe unie.

134. Le peuple de Palestine a-t-il accepté la perte de sa patrie? La nation arabe a-t-elle accepté cette perte? Il est évident que depuis cette agression les peuples arabes sont résolus à restaurer les droits arabes en Palestine et que cette résolution est devenue l'une des forces les plus puissantes de l'Orient arabe.

135. Mais où est donc la solution? La seule façon de résoudre le problème de la Palestine, tout comme celui du Congo, est de faire revenir les choses à la normale et de rétablir la situation qui existait avant que l'erreur fût commise. Au Congo, il faut restaurer la situation qui régnait avant la demande d'aide faite par le gouvernement légitime de Léopoldville à l'Organisation des Nations Unies et avant l'acceptation par l'Organisation de cette demande en vue de sauvegarder l'unité congolaise. En ce qui concerne la Palestine, les Nations Unies doivent faire face à leurs responsabilités à l'égard de la Palestine et du peuple arabe. Il est indispensable d'agir ainsi pour un peuple qui a connu une tragédie sans égale dans l'histoire.

136. Telle est la seule solution du problème des réfugiés arabes de Palestine. Les Nations Unies connaissent trop bien la situation désespérée de ces réfugiés pour que je fasse le tableau apitoyant des ténèbres qui entourent 1 million d'êtres humains chassés de leur patrie et de leurs foyers et dépouillés de tous leurs biens — dépouillés de leur vie même.

137. Notre intention n'est pas de demander que l'on ait pitié des réfugiés arabes de Palestine, mais bien d'exiger que tous les droits soient rendus au peuple de Palestine. Nous, nous ne voulons pas de la pitié.

138. Une justification qui invoque l'acceptation du fait accompli est un péché et une atteinte aux principes; si nous admettions un tel prétexte, nous n'aurions pas le droit de poursuivre le voleur pour lui reprendre ce qu'il a volé et de le punir de son crime conformément à la loi, car, une fois commis, son vol deviendrait un fait accompli. Le fait accompli qui ne repose pas sur la justice et sur la loi est une perversion que la société doit corriger.

139. Une considération extrêmement importante est que les Nations Unies ne doivent pas s'oublier elles-mêmes. Elles ne doivent pas oublier leur Charte ni leurs résolutions. Sinon, nous encouragerions ceux qui ont tenté de méconnaître les Nations Unies et de faire comme si elles n'existaient pas.

140. Un des exemples les plus choquants et les plus flagrants de cette attitude vis-à-vis des Nations Unies est la politique suivie par la France à l'égard de l'Algérie. Le Gouvernement français a entravé toute tentative faite par l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin aux massacres impérialistes en Algérie. Il s'est imaginé qu'avec des fusils il pouvait changer la volonté de Dieu qui a fait de l'Algérie une partie du continent africain et de son peuple une partie de la nation arabe. Cependant, la France tente de faire du sol algérien un prolongement géographique du sol français et de son peuple, un peuple esclave et dépendant.

141. Malgré tous les efforts déployés par le gouvernement algérien libre qui exprime la détermination du peuple algérien et qui symbolise sa volonté d'indépendance et de liberté, malgré tous les efforts du gouvernement algérien pour parvenir à une solution pacifique, aucun résultat positif n'a été atteint.

142. En fait, au début de 1956, le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement français est passé par Le Caire et notre entretien a porté, bien entendu, sur la guerre d'Algérie; cette guerre datait alors de moins d'un an. Le Gouvernement français m'a demandé, par l'intermédiaire de son Ministre des affaires étrangères, d'agir en qualité de médiateur dans la recherche d'un règlement pacifique. Ma réponse a été que j'étais prêt à servir de médiateur pour garantir les droits et éviter les effusions de sang. Rien ne nous est plus cher qu'une paix honorable garantissant à chacun les droits qui lui sont dus.

143. A l'époque, le Gouvernement français a exprimé le désir d'envoyer une mission au Caire en vue de négocier avec les chefs de la Résistance algérienne. J'ai invité ces chefs à venir au Caire pour y rencontrer la mission française lorsqu'elle arriverait, espérant que cette tentative pourrait apporter une lueur d'espoir. Malheureusement, la mission française est bien venue au Caire et s'est entretenue avec la mission algérienne, mais est ensuite repartie en France par avion pour consulter son gouvernement. La mission algérienne a attendu au Caire, mais la mission française n'est jamais revenue. Ce qui est plus déplorable encore, c'est que le Gouvernement français guettait alors une occasion d'agir, jusqu'à ce qu'il réussit à intercepter un avion civil volant au-dessus de la mer, à bord duquel se trouvaient, parmi les passagers, ces mêmes chefs, et à forcer l'appareil à atterrir à l'un des aéroports sous contrôle français, où ces chefs ont été arrêtés.

144. Si ce désir d'une paix fondée sur la justice, du côté algérien-arabe, ou plutôt du côté arabe, avait été accueilli avec toute la bonne volonté qu'il méritait, cette guerre odieuse n'aurait pas duré quatre ans de plus. Il est vraiment déplorable que le Gouvernement français persiste à établir des camps de concentration et à recourir à toutes sortes de moyens de torture contre les hommes et femmes libres du peuple algérien, et qu'il commette des actes qui révoltent la conscience humaine dans le monde entier, et même en France.

145. Il est regrettable que la mission du Gouvernement algérien, lorsqu'elle s'est rendue récemment en France, à Melun, dans l'espoir de négocier, n'ait reçu qu'un accueil brutal et qu'on ait voulu lui imposer des conditions. Mais la mission du Gouvernement algérien libre ne s'était pas rendue à Melun pour capituler. Elle y était allée pour négocier la paix.

146. Il n'est pas douteux que la guerre qui se poursuit aujourd'hui en Algérie, guerre pour laquelle le peuple algérien a volontiers offert la vie de 1 million de ses fils jusqu'à présent, ne pourra se terminer que par le triomphe de la liberté.

147. Aujourd'hui, les Nations Unies doivent remplir leur devoir. Je ne pense pas que notre exigence soit outrée lorsque nous insistons pour que le peuple algérien reçoive le droit à l'autodétermination sur la base d'un plébiscite tenu sous la surveillance et la protection des Nations Unies.

148. En cette matière comme en d'autres, notamment en ce qui concerne le lamentable problème de la discrimination raciale et en ce qui concerne la lutte du peuple arabe en Oman et dans les protectorats d'Arabie du Sud, l'Organisation des Nations Unies doit rappeler son existence, de façon à s'imposer comme le seul instrument de paix fondé sur la justice.

149. Je tiens à faire à ce sujet deux observations concernant certains aspects de l'existence des Nations Unies.

150. D'abord, nous avons parfois l'impression que certaines grandes puissances ont tendance à considérer l'Organisation comme un instrument dont elles peuvent se servir dans la guerre froide. Or, si cette impression est justifiée, cette conception des Nations Unies est une conception erronée qui doit être et qui sera abandonnée. L'Organisation existe pour nous tous et par nous tous. Elle n'existe pas pour un pays ou pour un autre, pour un bloc contre un autre, pour un camp aux dépens d'un autre. Sa voix doit toujours se faire entendre du côté de la vérité, car la vérité est la liberté et la liberté est la route qui mène à la paix. Telle est ma première observation.

151. Ma deuxième observation porte sur l'atmosphère qui entoure certaines des délégations qui siègent à la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Certaines des délégations qui sont venues ici — et nous pouvons faire cette observation sans aucun embarras, car notre délégation n'est pas de celles-là — n'ont pas rencontré l'esprit de compréhension et de tolérance qu'elles étaient, à notre avis, en droit d'attendre. Nous estimons que c'est une chance pour les Nations Unies que d'être ici et de jouir de l'hospitalité du grand peuple américain, mais nous croyons également que c'est un honneur pour le peuple américain que d'être l'hôte des Nations Unies.

152. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de parler ainsi de l'Organisation des Nations Unies, de sa Charte, de ses activités et des circonstances qui entourent cette organisation, non pas dans le dessein de critiquer ou d'embarrasser qui que ce soit, mais par intérêt pour l'Organisation des Nations Unies et pour sa Charte et à cause de la foi que nous mettons en elle sans réserve, nous qui avons œuvré avec l'Organisation dans ses jours les plus glorieux, pendant notre lutte et notre combat contre l'impérialisme, nous qui considérons comme l'une des raisons les plus hautes de croire en l'avenir de la collectivité internationale la coopération que les Nations Unies nous ont apportée au cours des moments difficiles que notre patrie a vécus, nous qui avons vu les Nations Unies remporter dans notre pays leur plus grand triomphe pour leurs principes et leur Charte, nous qui dans notre pays avons vu l'existence des Nations Unies apparaître comme une réalité vivante au-dessus des ambitions impérialistes et des intérêts des grandes puissances.

153. Je passe maintenant à la troisième raison pour laquelle nous attachons une importance capitale à la quinzième session de l'Assemblée générale, à savoir l'aggravation de la tension mondiale et de la guerre froide jusqu'à un degré jamais atteint depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Notre souhait le plus cher est que cette quinzième session

soit connue dans l'histoire comme la session de la paix. Cela ne signifie pas que nous pensions que les grands problèmes qui se posent actuellement dans le monde, problèmes complexes et profonds, puissent être résolus facilement lors de réunions, ou grâce à des entretiens qui se dérouleraient pendant la brève durée de cette session de l'Assemblée générale. Tout ce que nous désirons — et nous serions parfaitement heureux si, en coopération avec d'autres, nous y parvenions — c'est créer un climat plus favorable, ce qui constituerait un premier pas vers la recherche des solutions des divers problèmes de l'heure présente. Ce serait la première étape vers la création d'un climat où la raison aurait le pas sur l'émotion et où les nécessités de l'avenir l'emporteraient sur les vestiges et les complexités du passé.

154. Vous savez tous que la République arabe unie croit en la politique de non-alignement et s'y conforme strictement. Je n'ai guère besoin de retracer l'histoire des sacrifices consentis par notre nation arabe pour rester fidèle à la politique de non-alignement, dans la conviction qu'elle assure notre indépendance et permettra le maintien d'une paix durable.

155. Malgré toutes les pressions, nous avons refusé de devenir un instrument de la guerre froide. Nous n'avons rien épargné pour expliquer les principes essentiels de notre politique, à savoir que la paix ne peut triompher tant que le monde est divisé entre deux blocs ennemis sans lien entre eux, mais séparés par des tranchées et des barbelés derrière lesquels sont disposées les armes d'agression, de mort et de destruction. Cette politique est fondée sur notre conviction que la paix ne peut régner que s'il y a une plus grande compréhension entre les peuples et si des contacts fructueux et des relations constructives s'établissent avec la plus grande ampleur possible. La conférence des peuples africano-asiatiques tenue à Bandoung a marqué l'un des jalons les plus importants dans notre lutte nationale pour la défense de nos principes.

156. Cette salle a vu la nation arabe manifester de manière éclatante sa volonté de défendre ces principes lorsqu'elle s'est dressée pour repousser l'agression armée dirigée contre l'Égypte en octobre et novembre 1956. Ce qui a exalté notre lutte et ajouté à sa signification, c'est l'appui apporté à notre cause par la communauté internationale civilisée, représentée par l'Assemblée générale, qui a pris parti pour nous contre l'agression.

157. Telle est notre foi dans la politique de non-alignement, qui représente pour nous la voie de la paix et le moyen le plus concret de la maintenir. C'est avec cette foi dans la justice, fondement de la paix, que la République arabe unie assiste à cette session et participe à ses travaux avec toute son énergie et tout son pouvoir.

158. Je déclare devant vous, au nom du peuple de la République arabe unie dont j'exprime la pensée et les aspirations, notre conviction que le problème de la paix et de la guerre doit être résolu par tous les peuples, car il détermine leur avenir et leur destin. Les grandes puissances n'ont pas seules le droit de parler de paix et de guerre; c'est l'humanité tout entière qui a le dernier mot, car elle a payé ce droit des sacrifices consentis par ses diffé-

rents peuples pour l'amour de la civilisation et pour son épanouissement, et de sa longue aspiration à la sécurité.

159. Ainsi, lorsque la paix est en jeu, nous prenons parti; notre parti est celui de la paix. S'il est une réserve à cette prise de position contre la guerre, c'est que la paix à laquelle nous aspirons est la paix fondée sur la justice sans discrimination.

160. C'est avec cette conviction au plus profond de notre conscience et avec ce dessein en vue que nous venons assister à cette session, persuadés qu'au sein des Nations Unies tous les pays doivent déployer leurs efforts pour faire triompher la cause de la paix. Tout en appréciant la valeur de tout effort fait en faveur de la paix, où que ce soit, nous sommes certains que les possibilités de succès sont beaucoup plus grandes dans le cadre des Nations Unies que sans elles. C'est pourquoi nous avons donné notre appui à la réunion de la Conférence "au commet" qui devait s'ouvrir à Paris le 18 mai dernier et c'est pourquoi nous espérons sincèrement que cette conférence répondrait, tout au moins en partie, à nos espoirs.

161. Certes, nous pensons que l'ère où seules les grandes puissances pouvaient modeler l'avenir est révolue, mais nous n'en attachons pas moins grande importance à la conférence de Paris et les espoirs que nous mettions en elle n'en étaient pas diminués. Car, lorsqu'il s'agit de la paix, tout effort, d'où qu'il vienne et quelle que soit sa forme, suscite un espoir. Lorsque la conférence de Paris s'est terminée de la façon regrettable que l'on sait, par suite des événements qui l'avaient précédée et des circonstances du moment, nous nous sommes refusés à renoncer à nos espoirs de paix. Au contraire, nous avons vu dans cet échec une nouvelle raison de mobiliser toutes les énergies et de redoubler d'efforts. Le monde n'avait pas d'autre choix et l'humanité était livrée au doute et à la crainte, à la dissimulation et à l'espionnage; l'humanité était désemparée, sans lumière pour la guider.

162. Nous avons espéré que les Nations Unies fourniraient le lieu et le cadre de ces efforts, car nous sommes convaincus que le sort commun du monde, devant la menace d'une guerre, impose à tous les pays le devoir d'assumer plus complètement la responsabilité du maintien de la paix. Aucun système ne permet une plus large participation que cette organisation, qui personnifie le désir de paix des peuples et qui représente le cadre accepté par tous les peuples libres pour atteindre cet objectif. Cependant, la nécessité de faire face avec sincérité à la situation présente nous oblige à préciser clairement que la part de chacun de nous dans la responsabilité totale doit être déterminée selon son pouvoir et sa capacité. Ainsi, les grandes puissances, étant donné leurs possibilités matérielles, ont une part de responsabilité plus grande que les autres nations, bien que la responsabilité morale soit égale pour tous. Si nous avons tous parts égales dans notre espoir de paix, ce sont les grandes puissances qui détiennent la clef de la réalisation de cet espoir.

163. Mais l'espoir seul ne peut atténuer la tension mondiale; il ne peut éliminer les doutes et les appréhensions; il ne peut supprimer les bases militaires cachées ni noyer dans l'océan les armes nucléaires de destruction amassées dans les magasins ni les têtes atomiques des engins intercontinentaux. Si les peuples épris de paix peuvent être considérés

comme l'écho de la conscience de notre monde, les grandes puissances en sont les nerfs et c'est de la solidité de ces nerfs que dépend la sûreté de l'univers tout entier.

164. Nous ne pouvons concevoir notre attitude ici comme consistant uniquement à exprimer notre attachement à cet espoir, mais — et je ne crois pas en ceci parler seulement au nom de la République arabe unie — je tiens à vous dire ce que nous avons compris et ressenti lors des importantes réunions des pays d'Afrique et d'Asie et des conférences de Bandoung, de Delhi, du Caire, d'Accra et de Conakry, auxquelles les peuples de ces deux grands continents ont réaffirmé leur espoir de paix et leur volonté de mettre toutes leurs énergies au service de la cause de la paix.

165. Nous considérons que le monde doit affronter aujourd'hui deux problèmes pratiques, qui donnent la clef des événements qui se déroulent autour de nous. Le premier problème est celui du désarmement. Le second est celui de la forte poussée vers la liberté politique ou, ce qui est aussi important, vers la liberté économique.

166. En ce qui concerne la question du désarmement, nous estimons qu'il faut inévitablement passer par une étape préparatoire avant d'en arriver aux détails du problème et aux solutions. Cela nécessitera l'existence non seulement du désir de résoudre ce problème, mais aussi de la volonté formelle d'agir dans ce sens. On n'y parviendra pas tant qu'on n'aura pas éliminé les manifestations de la tension qui a soudainement marqué les événements mondiaux après l'échec de la conférence de Paris.

167. Nous estimons que les pays non engagés ont un grand rôle à jouer au cours de cette étape. Nous estimons qu'étendre la portée des contacts et des consultations contribuera de façon positive à surmonter la tension et les difficultés actuelles.

168. Nous estimons également qu'en procédant à ces consultations et ces contacts dans le cadre des Nations Unies, on évitera qu'aucun pays ne se choisisse lui-même une voie à suivre, à l'écart du groupe international. Cependant, nous répétons que le fait d'examiner le problème dans le cadre des Nations Unies ne dispense pas les grandes puissances d'assumer leur grande part de la responsabilité, car le problème du désarmement fait entrer en jeu des considérations extrêmement complexes, scientifiques et techniques.

169. Les grandes puissances, auxquelles leurs ressources ont permis de conquérir la suprématie scientifique et technique qui leur a permis à son tour de fabriquer des armes nucléaires, sont mieux à même que d'autres de trouver le moyen d'éliminer le danger qui menace le monde et, grâce à ces mêmes ressources, de consacrer l'énergie nucléaire non plus à des fins de destruction, mais à des fins pacifiques, domaine où elle deviendra la force motrice du progrès vers des horizons illimités, là où Dieu nous a révélé les secrets de l'univers.

170. Ainsi, de notre côté, nous, les nations non engagées, nous sommes en droit de lancer un appel pour la paix. Nous pouvons jeter un pont sur le fossé qui sépare les adversaires, en vue d'établir la coexistence pacifique entre les nations ayant des systèmes sociaux différents, et nous pouvons con-

tribuer à la création d'un climat qui facilitera une détente et assurera la tranquillité aux peuples du monde. Nous ne pouvons donc pas hésiter à participer à l'élaboration de règles générales qui peuvent nous conduire à des résultats fructueux. Nous ne pouvons pas nous dispenser de réclamer l'élimination des bases militaires. Nous ne pouvons pas nous dispenser de réclamer que l'on mette fin aux essais d'armes nucléaires et que les grandes puissances liquident les stocks énormes d'armes nucléaires qu'elles détiennent dans leurs magasins. Nous ne pouvons pas nous dispenser de demander instamment l'établissement d'un système de contrôles garantissant la tranquillité et la sécurité. Nous ne pouvons pas nous dispenser de réclamer une réduction constante des budgets des armements. Il reste alors aux grandes puissances l'obligation de chercher des solutions techniques et pratiques aux problèmes que crée leur suprématie scientifique, obligation dont elles doivent s'acquitter ici même, à l'Organisation des Nations Unies.

171. Il est certain que la présence des très nombreux chefs d'Etat et de gouvernement de pays du monde entier, rassemblés dans cette salle, nous offre une occasion qui se retrouvera difficilement, une occasion de faire triompher la paix. Je ne crois pas que nos peuples nous pardonneraient jamais si nous laissons échapper cette occasion sans mobiliser nos intelligences et nos énergies pour en tirer tous les bénéfices possibles.

172. Vous avez entendu dans cette enceinte le Président des Etats-Unis d'Amérique, M. Dwight D. Eisenhower, déclarer que son pays était prêt à participer à des négociations pour le désarmement. Vous avez entendu aussi le Premier Ministre de l'Union soviétique, M. Nikita Khrouchtchev, faire la même déclaration. Maintenant que ces deux chefs, que nos peuples respectent et estiment hautement, ont exprimé ce désir, qu'attendons-nous pour leur demander d'entreprendre immédiatement les négociations dont ils ont parlé devant l'Assemblée générale? Nous suggérons donc à l'Assemblée générale de recommander que ces deux grands chefs se rencontrent, sous les auspices des Nations Unies, soit seuls, soit en compagnie de telles autres personnalités qui pourraient être choisies parmi celles qui sont présentes ici, afin d'arrêter ensemble, sous l'égide des Nations Unies, les principes directeurs d'une nouvelle tentative en vue du désarmement.

173. Il reste ensuite le problème de la grande poussée vers la liberté et particulièrement vers l'indépendance économique. Nous voyons actuellement, et vous pouvez voir avec nous, ces mouvements de liberté, ces mouvements magnifiques, à l'œuvre en Afrique, en Asie, en Amérique latine.

174. Il nous suffit de constater cet accroissement encourageant du nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Tandis que 48 nations seulement participaient à la première session de l'Assemblée générale, près de 100 nations sont représentées aujourd'hui dans cette salle. En voyant les vestiges de l'impérialisme reculer partout devant la marche des peuples vers la liberté, nous ne doutons pas que le champ d'action des Nations Unies s'accroisse et sera consolidé, et que les quelques prochaines années apporteront avec elles de nouveaux drapeaux représentant de nouvelles victoires dans le domaine

de la liberté politique. Cependant, nous pouvons constater d'ores et déjà que cette grande évolution attendue ne résoudra pas complètement le problème de l'élan vers la liberté; nous pouvons même dire que si la question n'est pas réglée dans un esprit de compréhension et avec conscience, le problème de l'élan vers la liberté prendra de plus grandes proportions du fait de la lutte qui accompagne cet élan et du jeu des forces qu'il contient en puissance.

175. Ceux des peuples qui ont obtenu leur liberté politique ou qui comptent l'obtenir dans le proche avenir attendent l'indépendance économique et se préparent à lutter pour la conquérir. Ces nouvelles nations indépendantes sont fermement convaincues que si elles n'obtiennent pas l'indépendance économique, la base solide sur laquelle elles pourraient asseoir leur liberté politique leur manquera. Une grande partie de ce qui se passe en Afrique, en Asie et en Amérique latine aujourd'hui — et dont certains aspects critiques peuvent surprendre beaucoup d'entre nous — représente en fait des manifestations de cette poussée vers la libération économique. Les nouveaux peuples indépendants sont convaincus que la véritable liberté consiste à atteindre pour leurs fils un niveau de vie plus élevé. Les nouveaux peuples indépendants — je dois le dire franchement — hâtent le pas sur la voie du développement économique et estiment qu'ils ne peuvent se permettre de perdre du temps après une longue période de retard.

176. Certains pourraient croire que la hâte mène aux erreurs. Pourtant, si nous l'admettions, nous commettrions une plus grande erreur: nous oublierions la nature des circonstances qui nous entourent. La nature des circonstances dans lesquelles nous vivons aujourd'hui rend une longue attente insupportable aux peuples. Le progrès scientifique est probablement le premier aspect des circonstances de notre temps. Tout cultivateur de notre pays — depuis Assouan dans l'extrême Sud jusqu'à Kamechlié dans l'extrême Nord, par exemple — peut se rendre compte, grâce à la radio et à la presse, du niveau de vie élevé de l'Américain moyen ou des réalisations magnifiques du peuple de l'Union soviétique. Si ce cultivateur compare sa situation à celle des autres, il sentira naître en lui une force qui lui commandera d'élever son niveau de vie pour atteindre celui dont jouissent les autres. Peut-être dira-t-on à nos peuples que la patience est une nécessité et que d'autres nations ont dû être patientes, mais permettez-moi de déclarer ici que l'aptitude d'une génération à se montrer patiente dépend des circonstances dans lesquelles elle vit et non pas des circonstances que d'autres générations ont connues. Ceux qui ont eu la patience de traverser les océans dans de petits bateaux, naviguant au gré des vents, n'étaient pas du tout les mêmes hommes que ceux qui peuvent à présent les franchir en quelques heures en avion à réaction.

177. Il ne s'agit pas simplement là de mots. C'est là un tableau qui représente vraiment notre époque. Notre peuple a compris qu'il avait manqué l'âge de la vapeur, qu'il avait manqué l'âge de l'électricité, et il se rend compte qu'il a failli manquer l'âge de l'énergie atomique et de ses possibilités illimitées. De là vient la volonté de ce peuple d'atteindre l'indépendance économique; de là vient son élan résolu dans les domaines du développement agricole, du développement industriel, de l'égalité sociale. Si nous concevons que les Nations Unies ont un grand rôle à jouer

pour favoriser cette évolution, nous devons aussi déclarer en toute honnêteté que les nations qui aspirent à l'indépendance économique ne veulent pas attendre. Elles accepteront toute assistance qui leur sera fournie par l'intermédiaire des Nations Unies, mais elles n'hésiteront pas à accepter toute aide qui leur sera offerte sans condition en dehors des Nations Unies. Elles entreprendront toutes mesures qui seront à leur portée. Elles abattront résolument toutes barrières qui les sépareront de leur but, mais elles éprouveront de la reconnaissance pour toute assistance qui les rapprochera de leur but. Elles croient sincèrement que leur route est celle qui les rapprochera de ce but et que cette route, comme celle des autres peuples, est celle de la paix.

178. C'est dans cet élan historique et résolu que l'on trouve la véritable interprétation des mouvements frappants qui se produisent en Afrique, en Asie et en Amérique latine; c'est là, et là seulement, qu'est le sens réel de ces révolutions qui éclatent dans divers pays de ces continents. Ainsi s'explique la révolution vers une industrialisation de grande envergure. Ainsi s'explique véritablement la révolution contre les injustices sociales qu'une époque féodale a léguées à nos peuples. Ainsi s'explique la révolution contre la politique des zones d'influence. Ainsi s'explique la révolution contre les tentatives d'exploitation de la part des impérialistes et des monopoles et contre les tentatives de contrôle arbitraire des prix des matières premières, dont le but est d'entraver le développement des pays qui produisent ces matières et de faire de ces pays de simples entrepôts d'une façon qui ne correspond nullement aux méthodes pratiquées par les cultivateurs, et de proposer un prix qui ne représente qu'un faible pourcentage des prêts et de l'aide qui leur sont offerts.

179. Nous espérons certainement que les Nations Unies pourront remplir la mission qui consiste à faire progresser l'indépendance économique parallèlement à la liberté politique. Nous voyons dans le désarmement une révolution très profonde à cet égard, si les budgets affectés aux armements ou des fractions de ces budgets doivent aller au développement industriel et agricole des pays impatientes de réaliser leur indépendance économique.

180. J'espère aussi que nous prendrons conscience du fait qu'il n'y a pas ici de peuples sous-développés et de nations avancées. Il y a plutôt des peuples qui ont eu la chance de pouvoir apprendre et d'autres auxquels cette possibilité a été refusée par la force et l'oppression, des peuples qui ont pu faire leurs preuves et d'autres auxquels l'occasion a été refusée de mesurer leurs capacités ou de découvrir leurs potentialités et de passer par l'épreuve de la vie.

181. Autrefois, nous nous entendions dire que nous n'avions pas le droit de réclamer la restitution du canal de Suez, de tous les points de vue, parce que l'administration du canal était une affaire fort compliquée, nous disait-on, et parce que nos hommes, quel que fût le niveau de leur instruction et de leurs connaissances techniques, ne pourraient pas assumer la responsabilité de l'administration du canal avant l'expiration d'une période de 50 ans.

182. Vous savez tous maintenant que le canal de Suez sous administration arabe remplit son rôle au service de l'économie mondiale mieux et plus efficacement qu'avant sa restitution au peuple qui l'avait

creusé pour en faire une voie navigable contribuant au progrès et à la prospérité du monde. Nous sommes passés par l'épreuve de notre développement et nous l'avons surmontée. Nous avons prouvé que malgré toutes nos difficultés, malgré les problèmes que nous avons dû résoudre par tâtonnement, le revenu annuel moyen par personne, dans la région égyptienne de la République arabe unie, a augmenté de 70 pour 100 au cours des sept années écoulées depuis notre libération.

183. Je me suis efforcé de ne pas permettre que nos préoccupations au sujet de nos propres problèmes détournent notre attention des graves problèmes internationaux. Si j'ai évoqué certains de nos problèmes sans entrer dans les détails, c'est parce que j'ai essayé de me limiter à leur aspect général qui permet de relier ces problèmes à la paix et aux Nations Unies. Il est manifeste cependant que, dans notre pensée, servir la paix dans son contexte mondial, c'est en fait servir notre propre cause.

184. Nous croyons aussi que la suprématie des Nations Unies signifie la suprématie des principes et le triomphe du droit et de la justice sur les rêves de conquête et de domination. Nous croyons que l'esprit de paix fondée sur la justice fournit à notre pays l'atmosphère la plus favorable pour faire avancer son développement et pour ouvrir la voie à la réalisation de son espoir de reconstruire notre société sur une base nouvelle. Vous savez tous qu'un courant de révolution nationale balait aujourd'hui notre pays; or, en fait, la République arabe unie, notre pays, est en train de vivre trois révolutions parallèles.

185. En premier lieu, il y a une révolution politique qui s'est fait sentir par la résistance à l'impérialisme dans ses diverses étapes, depuis l'époque où cet impérialisme se manifestait ouvertement sous la forme de forces d'occupation jusqu'à l'époque où il s'abritait derrière des pactes militaires dans lesquels nous n'avons vu rien d'autre qu'une tentative pour nous assujettir à la politique des zones d'influence.

186. En second lieu, il y a une révolution sociale qui s'est manifestée par la résistance à la féodalité et aux monopoles; dans sa grande entreprise visant à accroître la production pour élever le niveau de vie et fournir des possibilités égales à tous les citoyens (et pour mener à bien cette entreprise un plan décennal devant permettre de doubler le revenu national est entré en application dans les deux régions de la République arabe unie), cette révolution ne constitue qu'un aspect de cet effort inlassable et de la volonté de notre peuple de construire le pays.

187. En troisième lieu, il y a une révolution arabe qui a trouvé son expression dans la résistance aux dissensions artificielles et aux obstacles d'ordre matériel et moral élevés par ceux qui essayaient de gouverner notre pays selon la méthode machiavélique bien connue qui consiste à diviser pour régner. Nous déclarons que nous croyons en l'unité de notre nation. La nation arabe a toujours été caractérisée par l'unité de sa langue, et l'unité de langue est l'unité de pensée. La nation arabe a toujours été caractérisée par l'unité de son histoire, et l'unité d'histoire est l'unité de conscience. Nous ne saurions trouver d'autre fondement du nationalisme, plus fort et plus stable. Ce n'est pas par pur hasard que les nations arabes qui ont obtenu leur indépendance ont stipulé, dans la Constitution qui a couronné cette

indépendance, que leurs peuples font partie de la nation arabe. En outre, ce n'est pas par simple réaction émotive que les peuples arabes sont sincèrement convaincus que toute agression contre l'un d'eux est une agression contre eux tous et qu'aucune épreuve ne peut menacer la nation arabe sans qu'elle se masse en un front unique pour y faire face. La naissance de la République arabe unie est le symbole le plus éclatant de la foi des peuples arabes dans le nationalisme arabe et dans l'unité arabe.

188. Nous sommes convaincus que notre voie vers cette unité, en laquelle nous avons foi, est celle d'un développement conscient fondé sur l'appel à la paix et reposant sur l'établissement d'exemples par un travail positif et créateur.

189. Vous avez pu être surpris de ce que vous apportait l'écho des événements survenus dans notre région du monde; si tel est le cas, je voudrais saisir cette occasion pour déclarer devant vous que cet écho ne provient pas de la marée montante du nationalisme arabe, mais de ceux qui s'opposent à elle ou tentent de la détourner. Ce que vous avez entendu, c'est le bruit de la chute des barrières artificiellement dressées, tandis qu'on les abat. C'est le son des frontières illusoire imposées par l'impérialisme, tandis qu'elles s'effondrent. C'est le chœur des vestiges de la réaction, de la féodalité et de l'exploitation qui essayent, dans leur retraite désespérée, d'arrêter le progrès résolu. Ce que vous entendez ici, comme nous, c'est la voix de l'histoire traçant son cours et redressant les erreurs commises contre la logique, la nature et la vérité.

190. Telles sont les trois révolutions de notre nation. En fait, elles ne constituent qu'une seule révolution qui aspire à la liberté sous toutes ses formes: politique, sociale et nationale, et qui considère la réalisation de cet objectif comme un haut idéal digne de tous les sacrifices.

191. Le moment est venu pour moi de descendre de cette tribune et de laisser leur tour de parole à d'autres parmi mes collègues afin qu'ils puissent participer à la discussion des problèmes qui se posent à nous aujourd'hui, en vue d'y trouver une solution.

192. Si je puis maintenant me permettre de proposer des solutions aux problèmes dont nous sommes saisis, le mieux que je puisse faire est de vous exposer ce que nous pensions, alors que nous étions à la Conférence de Bandoung. En avril 1955, à Bandoung, 29 Etats d'Afrique et d'Asie s'étaient réunis pour discuter des problèmes mondiaux de l'époque. Il est regrettable qu'après cinq ans, ce soient toujours les mêmes problèmes — avec quelques différences de détails — qui se posent à nous. Au sujet des règles générales et fondamentales qui doivent régir le développement de notre société pacifique, la Conférence de Bandoung a proclamé deux principes importants: appui sans réserve aux principes fondamentaux des droits de l'homme, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, parmi lesquels vient en premier le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; égalité complète des peuples de toutes races et de toutes couleurs, considérant que la discrimination raciale nie les valeurs fondamentales de la civilisation et fait fi de la dignité de l'homme.

193. En ce qui concerne les problèmes coloniaux, la Conférence a affirmé quatre points: en premier lieu, que le colonialisme, dans toutes ses manifestations, était un mal auquel il fallait mettre rapidement fin; en deuxième lieu, que la sujétion des peuples à la domination extérieure et à l'exploitation étrangère était contraire aux droits fondamentaux de l'homme et à la Charte des Nations Unies, et qu'elle faisait obstacle au progrès de la paix et de la coopération dans le monde; en troisième lieu, qu'il était nécessaire d'appuyer entièrement la cause de la liberté et de l'indépendance pour tous ces peuples; en quatrième lieu, qu'il était nécessaire d'inviter les puissances intéressées à accorder la liberté et l'indépendance à tous ces peuples.

194. Pour ce qui est de la paix mondiale et de son affermissement, la Conférence a énoncé deux principes essentiels qui doivent conduire à la paix: le premier est que tous les Etats doivent pouvoir devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies; le deuxième, qu'il est nécessaire d'assurer le désarmement et l'interdiction de la production et des essais d'armes nucléaires et thermonucléaires.

195. Au sujet d'une action pour la paix et la coopération dans le monde, la Conférence a adopté les trois principes suivants: premièrement, le problème de la paix est celui de la sécurité internationale, et la meilleure manière de le résoudre est d'agir par l'intermédiaire des Nations Unies; deuxièmement, il est nécessaire et urgent d'assurer le progrès social et de relever les niveaux de vie, particulièrement en Asie et en Afrique; l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques peut résoudre le problème du développement et du progrès dans les pays qui attendent ces bienfaits; troisièmement, l'établissement de la paix et la libération de la méfiance et de la crainte exigent des nations qu'elles pratiquent la tolérance et qu'elles vivent ensemble en paix.

196. Pour définir le cadre de cette coexistence pacifique, la Conférence a élaboré un projet de

règles morales qui peuvent régir les relations entre Etats. Ces règles et ces principes dont j'ai parlé ont été approuvés par 29 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui participaient aux travaux de la Conférence de Bandoung. Nous croyons que ces principes sont maintenant beaucoup plus largement appuyés et qu'ils peuvent former la base du progrès de l'humanité vers la paix, la liberté et la prospérité sans distinction de race, de couleur, de pays ou de religion. L'importance réelle de ces principes ne tient pas à la puissance militaire de ceux qui les ont adoptés, ni aux armes atomiques en leur possession; ces principes procèdent au contraire de leur seule expérience et des espoirs que ces pays entretiennent pour eux-mêmes et pour les autres.

197. L'Assemblée générale doit adopter ces principes et ces règles comme l'expression de la volonté unanime de tous les peuples du monde. Cinq ans se sont écoulés depuis l'époque de la Conférence de Bandoung et il faut que ses principes soient sanctionnés par les Nations Unies. Le moment est venu où les aspirations et les droits des peuples doivent passer du domaine de la théorie à celui de la réalité. Toutes les nations en lutte aujourd'hui sont prêtes pour la liberté; elles sont prêtes à assumer leurs responsabilités et elles sont prêtes à coopérer de la manière la plus large en vue de renforcer cette liberté.

198. Pour nous qui sommes ici, ce qui augmente le fardeau de nos responsabilités est le fait que la situation devant laquelle nous nous trouvons est dangereuse; les problèmes qui nous entourent sont complexes et l'atmosphère dans laquelle nous vivons est celle du doute, de la crainte, de l'attente anxieuse. Une erreur de calcul commise par l'une quelconque des parties peut en quelques minutes détruire les plus belles et les plus grandes réalisations dont l'humanité a marqué sa longue et glorieuse lutte.

*La séance est levée à 13 h 15.*